

**D bat public « Branch  sur demain : le r seau  lectrique en d bat »
Verbatim – compte rendu int gral**

Webinaire - Jeudi 11 d cembre 2025
**Qui d cide ? Qui paye ? Quelles cons quences sur la facture d' lectricit 
pour le consommateur ?**

Salle / Adresse :	Webinaire en ligne
Participants :	70
D�but-fin :	18h30-20h30

Commission nationale du d bat public (CNDP)

Mme Isabelle BARTHE - CPDP

Intervenants

M. Nicolas DELOGE - Directeur des r seaux d' lectricit  et de gaz – Commission de r gulation de l' nergie (CRE)

Mme Chlo  LATOUR - Directrice Strat gie et R gulation - RTE

M. Paul BOUGON - Adjoint   la sous-directrice du syst me  lectrique et des EnR - DGEC

M. Andr  CROCQ - Conseiller r gional d l gu    la transition  nerg tique – R gion Bretagne

Animation

Mme Shirine OMARI - WDPE

Mme Claire BOUDIER - WDPE

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Je vous propose peut-être de lancer la soirée. Il est 18h35. Pour les personnes que je n'ai pas encore eu l'occasion d'accueillir, bienvenue à toutes et à tous dans ce huitième webinaire organisé dans le cadre du débat public sur le Schéma d'évolution du réseau d'électricité aujourd'hui proposé par RTE et organisé par la Commission nationale du débat public.

Nous avons eu l'occasion de parcourir de nombreux thèmes depuis le mois de septembre. Et ce soir, un thème assez attendu que vous avez manifesté à de nombreuses reprises pendant les webinaires et sur la plateforme participative, qui est le sujet du financement de ce plan-programme, de comprendre qui finance, quels sont les impacts éventuels sur la facture d'électricité. Et ce soir, nous irons jusqu'au sujet de la gouvernance qui décide de comment se met en œuvre un tel plan-programme.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, quelques explications du déroulement de la soirée. La rencontre est enregistrée. Vous l'avez vu, vous la retrouverez sur le site du débat dans la page *Agenda*. Toutes les remarques et questions et avis qui seront exprimés et qui n'auront pas forcément fait l'objet de réponse, seront partagés sur la plateforme participative du débat.

Vos micros sont désactivés par défaut. Vous pourrez les rétablir pendant les temps d'échanges. Pour cela, nous vous demanderons de bien vouloir lever la main. C'est un moyen pour nous d'identifier qui souhaite s'exprimer et de répartir équitablement la parole, prioriser des personnes qui ne se sont pas exprimées et essayer d'avoir des principes aussi de parité et d'équilibre dans les prises de parole.

Je le disais tout à l'heure, nous vous invitons vraiment à vous renommer dans le chat. Vous pouvez aussi le faire via l'outil *Slido* sur votre pseudo en précisant votre nom, votre prénom, votre organisme, association, entreprise, université... C'est un moyen pour nous de mieux comprendre qui s'est intéressé au sujet ce soir. Et puis, je le disais tout à l'heure, ce soir, vous avez l'occasion de vous exprimer tout au long de la soirée via l'outil *Slido*. Ma collègue Claire, qui est en charge de la modération, analysera toutes vos contributions et les partagera pendant les temps d'échanges. Vous aurez l'occasion, si vous le souhaitez, de préciser votre point de vue en prenant la parole ensuite. En tout cas, le chat à certains moments de la soirée sera fermé pendant les temps de présentation pour garantir une écoute active des présentations, mais vous pouvez, en cliquant sur le lien *Slido*, participer tout du long et en scannant ce QR code si vous voulez suivre le *Slido* depuis votre téléphone. Ce sera aussi l'occasion de répondre à un petit sondage pour savoir qui est là ce soir. Le lien est déjà actif. Je vous invite à y aller dès maintenant pour vous assurer que vous maîtrisez bien l'outil.

Quelques règles du jeu qui vont nous accompagner ce soir. Une écoute et un accueil respectueux de la parole de chacun : Donc vis-à-vis des intervenants, mais aussi vis-à-vis des participants. Des propos argumentés et compréhensibles : Vous le savez, nous sommes sur un sujet hautement technique et parfois très complexe. Alors, on vous invite réellement à faire preuve de pédagogie et de simplicité dans les propos. Évitez les acronymes, évitez les mots assez difficiles ou alors les expliciter. Avoir une concision et un respect des temps de parole : Vous verrez à plusieurs moments un petit *timer* s'afficher qui vous indiquera un peu à combien de temps vous êtes de prise de parole. C'est un moyen de garantir que nous finissons aux alentours de 20h35 et que la parole soit bien répartie et équilibrée ce soir. Un principe de transparence et de traçabilité des échanges : Je vous invite à vous présenter lorsque vous prendrez la parole afin qu'on sache un peu depuis quel point de vue vous vous exprimez. Et puis un principe d'inclusion, je commençais à le dire tout à l'heure : Essayer de bien répartir la parole entre hommes et femmes, entre personnes de différents milieux professionnels ou associatifs ou qui sont là à titre de citoyens, afin qu'on ait la chance d'avoir le plus de prises de parole diversifiées ce soir.

Avant de lancer la soirée, je vous propose de répondre à un rapide sondage. Vous avez le lien via le *Slido*. Normalement, vous y êtes et nous allons pouvoir voir vos réponses avec plusieurs

questions : d'où venez-vous ? De quelle région venez-vous ? Depuis quel point de vue vous vous êtes connecté ce soir ? Est-ce que vous êtes étudiant ? Est-ce que vous êtes membre d'une association ? Est-ce que vous êtes dans un syndicat, un industriel ? Je vous laisse le temps un petit peu de répondre. Et puis, quelques questions pour, entre guillemets, « évaluer votre niveau de connaissance », à quel point vous connaissez ces enjeux de coûts et de financement du réseau d'électricité, et puis les enjeux de gouvernance de ce Schéma d'évolution du réseau d'électricité. C'est un moyen pour nous un peu de voir justement qui est là, est-ce qu'il y a plutôt des spécialistes ou plutôt des personnes curieuses.

Normalement, on devrait voir apparaître bientôt les résultats. Je vais laisser ma collègue Claire nous partager les résultats... On a une diversité de personnes. Je vois qu'il y a 30 personnes qui sont sur le *Slido*. On est 60 participants. Donc, j'invite les 30 autres personnes, si elles le veulent bien, à rejoindre cet outil qui vous permettra de participer. En tout cas, parmi les 30 personnes qui ont répondu, on voit qu'il y a une diversité de régions. On a une belle couverture nationale : la Nouvelle-Aquitaine, la Normandie, des Franciliens, le Grand-Est, l'Auvergne-Rhône-Alpes. On a une majorité de Franciliens à ce que je vois... Et peut-être pour la suite... Alors, à quel titre participez-vous ? On a des membres d'associations ou de syndicats, quelques membres du Groupe citoyen qui suit le débat depuis son lancement, des professionnels du secteur énergétique, des représentants du secteur public, et puis quelques personnes venues car elles sont intéressées par le sujet et nous serons heureux de vous entendre ce soir. Et peut-être sur le niveau de connaissance... On voit que c'est assez diversifié. C'est souvent au milieu qu'il y a la majorité. Donc, on essaiera d'avoir des propos les plus pédagogiques possible pour que tout le monde puisse suivre la réunion sereinement.

Je vous propose peut-être de mettre fin au sondage. Merci à toutes et tous d'avoir participé. Je vous invite encore une à vous saisir de l'outil *Slido* pour participer. Je vais repartager mon écran. Je vais laisser Madame Isabelle Barthe, membre de la Commission particulière du débat public, présenter les enjeux de la soirée et le déroulé de la soirée.

Mme Isabelle BARTHE - CPDP

Merci Shirine et bonsoir à toutes et à tous. Ravie de vous retrouver pour ce nouveau webinaire, qui est en quelque sorte le webinaire jumeau de celui de la semaine dernière, qui était consacré aux conditions de réussite du Schéma décennal de RTE. Et vous avez été plusieurs à nous faire remarquer que c'était compliqué de parler de ces conditions-là sans parler des enjeux financiers. Donc, vous avez tout à fait raison. C'est pour ça que ce soir, on va vraiment parler, on va décortiquer ces enjeux qui ont déjà été présentés un peu succinctement dans d'autres webinaires. Mais on va essayer d'aller plus loin parce que vous avez été nombreux à nous poser des questions sur la répartition des coûts entre les industriels et ceux qui sont là pour répondre aux enjeux de décarbonation, les nouveaux gros consommateurs qui arriveraient avec un projet de consommation d'électricité, mais qui ne serait pas nécessairement en lien avec la décarbonation. Et évidemment, quel impact sur la facture des particuliers ? Comment les nouveaux utilisateurs seront mis en contribution par rapport à l'utilisation des fonds publics mobilisés par RTE ? Tout cela, évidemment, comment c'est décidé ? Comment la Commission de régulation de l'énergie a son mot à dire dans le processus de dimensionnement de cet investissement ? Et comment c'est contrôlé aussi ? Ça, c'est une question qui est revenue à plusieurs reprises.

Ensuite, sur les parts respectives consacrées au renouvellement, au raccordement ou au renforcement - les fameux 3R de ce schéma décennal - quel est le pourcentage respectif de ces postes dans le financement et comment les utilisateurs futurs seront mis à contribution pour chacun de ces éléments-là ? Est-ce que les mécanismes financiers à l'œuvre pour répartir les coûts entre RTE et les usagers du réseau sont clairement accessibles à tous publics ? Et une autre question qui est apparue récemment et qui va sans doute être développée ce soir, c'est :

est-ce que le montant d'investissement prévu est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la politique énergétique ? On a vu hier que RTE envisageait peut-être de revoir à la baisse la trajectoire de montée en puissance de l'électrification des usages. Donc, est-ce que ça, ça peut avoir un impact sur la trajectoire de renforcement du réseau, par exemple ? Ce sont des questions qui sont apparues aussi.

Et puis, la question de la gouvernance, de qui décide, comment et à quel moment les différentes strates, l'État, la Commission de régulation de l'énergie, les régions concernées, les territoires concernés et le public, évidemment, sont inclus dans ces étapes de décision. Et est-ce qu'il y a des clauses de révision dans la durée et comment ces différentes instances et ces différentes strates peuvent être mises en œuvre pendant toute la durée de vie de ce schéma ?

C'est un programme assez copieux. Et donc, pour nous éclairer ce soir, nous sommes très heureux d'avoir la Commission de régulation de l'énergie, la DGEC - Direction générale de l'énergie et du climat - et évidemment, RTE. Et puis, nous aurons aussi des représentants de collectivités territoriales, et c'est important d'avoir leur témoignage. Je ne vais pas plus loin. On va démarrer tout de suite, je crois, avec les présentations et on compte sur vos questions et votre participation active dans cette soirée. Merci beaucoup.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup Isabelle d'avoir posé ce cadre très clairement. Je vous propose effectivement d'ouvrir la première séquence dédiée à identifier qui paye, dit assez simplement, le financement du Schéma d'évolution du réseau d'électricité. Et pour cela, je vous propose d'accueillir deux personnes, Monsieur Nicolas Deloge, qui est Directeur des réseaux d'électricité et de gaz pour la CRE, donc la Commission de régulation de l'énergie, et Madame Chloé Latour, Directrice Stratégie et Régulation chez RTE.

Je vous propose peut-être, Monsieur Deloge, de commencer en nous précisant peut-être le rôle de la CRE dans le dimensionnement de ce schéma et dans les volumes d'investissements prévus et le rôle qu'elle a éventuellement de contrôle sur les choix d'investissement. Et peut-être répondre à la question des participants qui revient depuis le début du débat : Le SDDR, donc le Schéma d'évolution du réseau prévoit 100 milliards d'euros d'investissement. Comment ce plan est financé ? Par qui ? Et est-ce que cela a un impact sur la facture d'électricité ? Et est-ce que cet impact a lieu une fois ou il est progressif ? Et peut-être nous éclairer aussi sur la part de financement entre des financements directs d'RTE et peut-être une participation des grands consommateurs avec, par exemple, un *data center* qui aurait besoin d'être accordé. A-t-il sa place dans les investissements du schéma ?

M. Nicolas DELOGE - CRE

Très bien. Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez convenablement ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Très bien.

M. Nicolas DELOGE - CRE

Bonsoir. Je suis Nicolas Deloge, je suis Directeur des réseaux à La CRE. La CRE, c'est la Commission de régulation de l'énergie. C'est une entité de l'État qui a pour rôle de s'occuper et de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz. Il y a un de ces volets qui est lié au réseau. Moi, je m'occupe des réseaux. Dans la direction, le rôle de la CRE, c'est de fixer les tarifs de réseau.

Pourquoi il faut fixer des tarifs de réseau ? C'est parce que RTE est un monopole, donc c'est une entreprise qui n'est pas en concurrence. Il y a besoin de l'État pour fixer quel est le tarif pour

accéder à ses réseaux. Ce soir, je vous présenterai un petit peu à quoi servent ces tarifs et ça répondra à votre question sur comment on finance ces investissements. C'est essentiellement le tarif de réseau qui va financer ces investissements. J'y viens après dans la présentation.

Autre point très important du rôle de la Commission de régulation de l'énergie, c'est la validation des investissements de RTE année après année. La Commission de régulation de l'énergie, elle va valider chaque année le programme d'investissement pour l'année à venir de RTE. Et par ailleurs, la Commission de régulation de l'énergie va aussi donner un avis et pouvoir modifier le Schéma décennal de réseau de RTE, qui est un peu plus la stratégie long terme en termes de réseaux. Ça, la Commission de régulation de l'énergie va pouvoir, après consultation publique, demander des modifications à RTE.

On a un rôle de contrôle sur les investissements, on a un rôle de décision pour les lancer, sur proposition de RTE, évidemment, et on a un rôle de fixation des tarifs de réseau qui permettent justement de financer ces infrastructures.

Ce que je vous propose, vu que le sujet était beaucoup sur qui paye - c'était présenté comme ça - c'est de rentrer directement dans le vif du sujet, en deux parties. D'abord, une partie pour vous expliquer comment ça marche, puis une partie pour vous donner quelques ordres de grandeur.

Sur la partie de comment ça marche, les tarifs de réseau, c'est à peu près 5 milliards d'euros par an pour RTE de recettes et c'est 18 milliards d'euros par an pour Enedis. Sachant qu'Enedis est un client de RTE et donc Enedis paye le tarif de RTE, puis Enedis vous le refacture en tant que client final si vous êtes un résidentiel.

Par exemple, quelques ordres de grandeur. Le tarif de réseau pour des très grands industriels, ça va coûter 10 € par mégawattheure. Et pour des clients domestiques, ça va être autour de 68 € par mégawattheure. Vous voyez en bas à droite de la présentation, la répartition pour une facture d'un client résidentiel de combien chacune des parties vaut. Vous voyez que le réseau, ça pèse à peu près 29% de votre facture. Là, tout ce qui est fourniture, l'énergie en elle-même, 40%, et le reste, c'est globalement des taxes. Ces 29% des réseaux, ils vont vous permettre de financer l'ensemble des coûts d'Enedis et de RTE. Ces tarifs de réseau, c'est ce qu'on qui s'appelle le TURPE. C'est le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Dans la suite de la présentation, vous entendrez parler du TURPE et notamment du TURPE HTB. Le TURPE HTB, c'est le *Haute tension B*, c'est le TURPE qui vise RTE. Retenez ces termes, le tarif de réseau, c'est le TURPE. Vous le payez dans votre facture, ça fait à peu près 29% de votre facture. Et pour RTE, on parlera du TURPE HTB. On peut passer au slide suivant, s'il vous plaît.

Qu'est-ce qu'il y a dans un tarif de réseau ? Comme je vous l'ai dit, le tarif de réseau, il vient pour financer les gestionnaires de réseau. Il y a trois grandes parties quand on regarde celui de RTE. Il y a des charges d'exploitation. Ça, ça permet notamment de payer les salaires des gens de RTE, tout ce qui est les consommations externes, les bâtiments. C'est quand même essentiellement des charges de personnel, des prestations. C'est des charges qui sont récurrentes année après année. Ça, ça fait à peu près 4 milliards d'euros par an dans le tarif de RTE.

Ensuite, dans le tarif de RTE, vous avez des charges de capital. Ça, c'est tout ce qui est charges d'investissements. On y reviendra après, mais c'est important. Ça, c'est plutôt ce qui va nous intéresser ce soir quand on parle du SDDR et des investissements. Enfin, vous avez en déduction de ça des recettes d'interconnexion qui sont finalement le péage qui est payé par l'électricité qui va transiter vers d'autres pays. Vous voyez que ça pèse 1,5 milliard d'euros par an qui vont venir en déduction de ces coûts. Là, vous avez un peu les trois grandes briques. Je vais m'attarder sur celle qui nous intéresse peut le plus ce soir, qui sont ces fameuses charges de capital qui représentent les investissements.

Donc un : Oui, avec un SDDR qui est en hausse, avec des investissements en hausse, dans la dur e, les charges de capital vont augmenter. Donc, le tarif va augmenter. Deux : les investissements, ils ne sont pas pay s quand vous faites un investissement de 100 millions d'euros, par exemple, il n'est pas pay  d'un coup par le tarif. Son co t, vu que c'est des infrastructures qui vont durer dans le temps, il est pay  par petits bouts ann e apr s ann e. Donc, par exemple, pour un investissement de 100 millions d'euros, il va durer en moyenne 40 ans. Donc, on va payer chaque ann e un quaranti me de cet investissement.  a, c'est important parce qu'en lissant le co t de l'investissement pour le tarif, vous allez avoir un tarif qui va  voluer, qui va  tre plus liss  dans le temps que les investissements. La charge dans le tarif des investissements, elle arrive progressivement.  a, c'est vraiment un point important.

Ensuite, vous avez pos  la question de... Le tarif va payer en tr s grande majorit  les investissements, le tarif de r seau. Il y a effectivement, et l ,  a rejoint votre question sur les *data centers* ou en g n ral sur les gens qui se raccordent,   peu pr s 10% des investissements qui sont directement financ s par les demandeurs.  a, c'est quelqu'un qui va se raccorder et en se raccordant, va payer directement son co t de raccordement.

Donc, retenir que sur le SDDR, vous avez   peu pr s 10% de ce SDDR, donc 10 milliards si on prend 100 milliards, qui sont directement financ s par les projets et pas par les tarifs d'utilisation par la suite. On peut passer au slide suivant.

Vous rappeler quelques chiffres, on parle souvent de 100 milliards. Il y a un peu deux grandes variantes dans le SDDR, 110 milliards - 82 milliards, donc deux sc narios. Le point   retenir, et c'est important pour les chiffres que je vous donnerai ensuite sur l' volution des tarifs, c'est que les investissements n'ont lieu que s'il y a du besoin. Il y a un lien tr s fort entre, par exemple, l'augmentation de la consommation et le volume d'investissement. Vous avez un effet qui est, si vous avez moins de consommation, vous avez moins de gens ou moins de consommation pour payer des investissements, mais en m me temps, les investissements vont  tre moins importants. Il y a vraiment ce lien entre augmentation de la consommation et volume d'investissement qu'il faut bien avoir en t te. Il n'existe pas de situation o  on a une tr s forte hausse des investissements et pas de hausse de la consommation.  a,  a n'existe pas. Donc, peut- tre pour passer au slide suivant.

C'est pour  a que nous, on a regard  diff rentes hypoth ses d' volution de la consommation. Vous avez parl  tout   l'heure du fait que RTE avait publi  des hypoth ses revues il y a quelques jours. Il faut avoir en t te que revoir ces hypoth ses revues vont aussi automatiquement avec un rythme des investissements qui s'adaptera dans le futur. On peut passer au slide d'apr s, on va rentrer un petit peu dans les  valuations.

Ce que la CRE a essay  de faire dans sa consultation publique et qui peut vous int resser ici, c'est de regarder ces 100 milliards d'euros environ d'investissement. Quel va  tre l'impact sur la facture des consommateurs ? Les consommateurs, on va les s parer en deux grands groupes pour ce soir : des consommateurs plut t industriels et des consommateurs plut t r sidentiels. On va regarder l'impact du TURPE de RTE qui s'adresse plut t aux industriels et du TURPE g n ral, celui d'Enedis, qui s'adresse plut t aux consommateurs r sidentiels. Ce qu'on a essay  de regarder, c' tait quel  tait l'impact des investissements de RTE et d'Enedis, qui sont   peu pr s de 100 milliards sur la m me p riode aussi, sur la facture du consommateur.

Si on prend chez l'industriel, on voit que l'impact est d'environ 2   par m gawattheure... Un euro par m gawattheure, pardon... il passerait de 2   en 2025   3   par m gawattheure en 2040. C'est un impact qui peut para tre important en pourcentage, mais qu'il faut mettre en face du fait que la facture de tarif r seau pour les industriels, je vous le disais au d but, elle est assez minoritaire dans leur facture globale d' nergie, environ 10   20%.

Maintenant, si on regarde les clients r sidentiels, on a fait le m me type d'exercice. Ce qu'on trouve comme ordre de grandeur, c'est que les trajectoires d'investissement des gestionnaires de

réseau, vont environ impacter les tarifs de réseau d'1% par an hors inflation. Il faut comprendre que les tarifs de réseau augmenteraient de l'inflation plus 1%, et ça, chaque année. Ça répondra à votre question qui est : est-ce que c'est une fois ou c'est progressif chaque année ? La réponse est : c'est progressif chaque année. C'est davantage progressif par rapport à la vitesse des investissements, mais ça reste une hausse qui serait de l'ordre de l'inflation plus 1%. Quand je vous dis que les tarifs de réseau augmenteront de l'inflation plus 1%, ça veut dire que votre tarif que vous payez au global, lui, il n'y a pas que les réseaux dedans, donc ça évoluerait un peu moins vite. Ça fait environ entre 0,3 et 0,4% par an hors inflation. Voilà un peu les grands chiffres. On peut passer au slide suivant.

En conclusion, reprenez que le Schéma décennal des réseaux sera essentiellement financé par les tarifs de réseau. Il y aura 10% qui seront financés directement par les demandeurs de raccordements. Retenez que les investissements, ils sont amortis dans la durée sur 40 ans, donc le tarif augmente moins vite que la dynamique des investissements, c'est plus lissé dans le temps. Retenez qu'il n'existe pas de monde où on a des très forts investissements sans hausse de consommation. Donc, la consommation va venir amortir cette hausse des investissements. Et reprenez enfin, le dernier point, que le chiffre que l'on fait à date est d'environ que le tarif de réseau augmenterait d'environ 1% en plus de l'inflation, c'est-à-dire que les tarifs globaux, ce que vous payez pour votre électricité, augmenteraient entre 0,3 et 0,4% par an, en plus de l'inflation. Et je vous remercie.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup, Monsieur Deloge, pour cette présentation qui vient éclairer beaucoup de questions qui étaient en suspens dans le cadre du débat. Je propose peut-être d'enchaîner directement avec Madame Chloé Latour, qui est Directrice Stratégie et Régulation chez RTE, pour comprendre un peu mieux comment ces chiffres qu'on a entendus se matérialisent dans le cas précis du Schéma d'évolution du réseau. On l'a entendu à plusieurs reprises, le SDDR, donc le Schéma d'évolution du réseau, s'incarne avec les trois R, le *Renouvellement*, le *Raccordement* et le *Renforcement*. Quel est le pourcentage d'investissements pour ces différents postes ? Est-ce qu'il y a un mode de financement différent ? On l'a entendu, pour certains, on a 10% des investissements qui viennent des demandeurs. Est-ce qu'il y a des parts, selon le renforcement, le renouvellement ou le raccordement qui concerne un peu plus les demandeurs ? Et surtout, est-ce que - on le voit avec les différentes actualités - le montant des investissements est susceptible d'évoluer en fonction de la trajectoire de consommation, comme on l'évoquait tout à l'heure, ou des évolutions de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Mme Chloé LATOUR - RTE

Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, pour le webinar de ce soir et avant de rentrer dans le détail de la manière dont le Plan de développement du réseau est chiffré - on peut passer à la slide suivante... j'aimerais revenir sur le cadre dans lequel s'inscrit le Schéma décennal de développement du réseau, qui est un document qui est prévu par le Code de l'énergie et qui découle du droit européen et qui a pour vocation de donner de la visibilité sur la manière dont le réseau public doit évoluer. Et en l'occurrence, ce Schéma décennal, il s'inscrit dans un cadre particulier qui est celui d'une transition pour passer d'un système énergétique français, qui est dominé par les énergies fossiles, vers un système électrique dans lequel la part de l'électricité doit croître et donc conduire à réduire la part des fossiles.

Cette période de transition, elle conduit à des investissements dans la consommation d'électricité en premier lieu, dans la production, dans les réseaux - d'électricité, de gaz - dans les moyens de flexibilité. Elle doit permettre de réduire des dépenses opérationnelles de fonctionnement qui sont liées à l'import d'énergie fossile, qui sont chiffrées de 50 à 70 milliards d'euros par an et qui sont

des énergies qu'on importe d'autres pays, notamment de Russie, des États-Unis. Donc, c'est aussi un enjeu stratégique que d'investir dans le système électrique au global.

La CRE l'a rappelé, les investissements dans le réseau, et c'est-à-dire l'essence même du mot réseau, ça vient avec un tout et l'évolution du système électrique. Nous, on chiffre la stratégie du réseau dans le SDDR, mais il faut bien la penser dans ce cadre global. Et c'est pourquoi on a toujours dit, et on le redit ce soir, ce chiffre ne constitue pas un engagement immédiat des projets. Notre plan d'investissement, il est approuvé annuellement par la Commission de régulation de l'énergie. Le Schéma décennal, il donne un cap, un cadre. Évidemment, il est chiffré, mais par contre, il doit s'adapter à la manière dont le système électrique va évoluer. Ça peut évoluer par l'intermédiaire de décisions des pouvoirs publics - vous avez cité la PPE - mais aussi en fonction des décisions d'acteurs privés. Le raccordement, ça concerne des entreprises qui veulent se raccorder au réseau et elles n'agissent pas forcément en fonction du cadre défini par la PPE. Mais dans tous les cas, la stratégie, elle est conçue pour être adaptable et progressive. Par contre, il est quand même important de donner un chiffrage global de ce qu'implique l'investissement dans le réseau.

Ce qui est important, c'est de savoir qu'il n'y a pas que la France qui engage une stratégie de développement du réseau. C'est un mouvement d'ensemble européen, international. Il y a un consensus scientifique, y compris de l'AIE, lié au fait que le développement des réseaux est un élément essentiel dans cette période de transition. On a rappelé sur cette diapositive les chiffres qu'ils ont publiés, liés au fait que les enjeux associés au fait que les réseaux dans le monde n'évolueraient pas. On peut passer à la diapositive suivante.

Si je reviens au cas français, donc le Schéma décennal que l'on propose, il est estimé à 100 milliards d'euros sur 15 ans. Ils sont découpés en trois axes prioritaires. Le premier, c'est le *renouvellement* du réseau, les lignes électriques, les postes électriques, mais aussi les télécoms. On oublie souvent que RTE est aussi un opérateur de télécoms pour assurer la conduite en temps réel du système électrique et le fait qu'on ait toujours autant de production de consommation sur le système électrique. Ces montants, ils sont chiffrés à 24 milliards d'euros dans notre proposition. Pour le coup, ceux-là, ils sont indépendants du rythme de la transition énergétique, au sens indépendants du rythme de raccordement et d'évolution de du mix électrique.

La deuxième partie, c'est le *raccordement* qui est chiffré à 53,5 milliards d'euros pour le raccordement des consommateurs et des producteurs. Vous le voyez, c'est la part la plus importante de cette proposition de Schéma décennal et c'est normal, vu que justement, ça répond à un besoin d'évolution très forte du système électrique et donc du nombre d'utilisateurs qui doivent se connecter. Donc, c'est la part la plus importante. Ce qui est important, c'est de voir que ce chiffrage, il s'appuie sur des projets réels. Par exemple, si je prends la consommation, on a 170 projets qui ont déjà demandé leur raccordement au réseau de RTE. Donc, il y a un enjeu qui est lié à la concrétisation de projets derrière lesquels il y a des équipes, il y a des investisseurs. La question, c'est aussi comment on accompagne ces projets. Je voudrais le redire ici, la proposition qu'on a faite et qui est donc dans ces 53,5 milliards d'euros, elle est lissée, y compris par rapport aux contrats d'accès qui ont été signés. Par exemple, par rapport au rythme des renouvelables, on a proposé de se caler sur les rythmes qui seront fixés par la PPE en ayant des cibles qui soient cohérentes. Pour l'instant, on a retenu le chiffre qui était dans le projet de PPE, mais on a bien prévu de s'adapter. Et puis, lisser par rapport à d'autres objectifs, par rapport au *réseau en mer*, notamment, on a proposé un lissage pour ne pas avoir plus d'un à deux parcs éoliens en mer mis en service par an, et donc avoir un rythme industriel régulier et éviter les bosses sur ce volet du raccordement.

Le dernier point, c'est le *renforcement* du réseau. Celui-ci est chiffré à 16,5 milliards d'euros. Il y a globalement quatre types d'investissement, donc des investissements dans le réseau à très haute tension qui sont divisés en deux phases : La phase 1, les projets sont connus, la phase 2,

les projets ne sont pas connus et le rythme précis est à définir, mais on a donné les zones dans lesquelles on souhaitait investir. On a des investissements liés à l'exploitation du système, la maîtrise du plan de tension, des objets qui sont méconnus, mais importants et des investissements dans les interconnexions. On peut passer à la diapositive suivante.

Ça, c'est une diapositive qui me tient à cœur. Quand on a commencé à réfléchir sur ce débat public, on s'est dit que l'un des points importants de débat - et je suis sûr que ça fera l'objet de discussions après - c'était aussi de mettre en relief, parfois, les demandes contradictoires qui sont formulées sur le développement du réseau. Le réseau, quand on cherche à électrifier ou à transformer le système électrique, quoi qu'il arrive, c'est une condition *sine qua non* pour réaliser cette transformation. La question, après, c'est celle de la manière dont le réseau doit s'adapter, à quel rythme, pour pouvoir permettre cette transformation.

Et là, on est souvent confronté à quelque chose d'assez contradictoire. Il y a une partie des parties prenantes qui nous trouvent trop volontaristes dans nos prévisions. Et en même temps, vous l'avez vu dans certains webinaires, certains territoires qui nous disent : « Mais moi, je ne suis pas identifié dans les territoires P1, P2, P3 de RTE et j'aimerais l'être parce que je veux électrifier, je veux avoir un développement économique de mon territoire » En fait, ça, c'est plus de réseaux. Et ce qu'on cherche à faire dans le SDDR, c'est montrer avec un volume d'investissement donné ce qu'on peut faire pour répondre à ces demandes et comment on peut le faire. Est-ce qu'on répond avec des structures de réseaux mutualisés qui répondent à la fois aux besoins de la consommation et de la production ? Est-ce qu'on développe le réseau au cas par cas ? Est-ce qu'on fait des structures de réseaux-cibles, un peu comme l'ont fait les constructeurs du réseau au moment du développement du parc nucléaire ? C'est des choix d'aménagements du territoire et de stratégie, et c'est important pour une infrastructure publique. On peut passer à la diapositive suivante.

Dans ce contexte-là, on a étudié et présenté à chaque fois des alternatives par rapport à notre stratégie qui reflètent bien que tout n'est pas figé et qu'il y a des curseurs et que le but de ce débat, le but de la consultation publique de la CRE sur le Schéma décennal et le but de l'avis de l'Autorité environnementale, des orientations de l'État, c'est aussi de voir où on veut fixer ces curseurs pour accompagner cette transformation du développement du réseau. Donc, on en a proposé plusieurs, à la hausse ou à la baisse, et on a chaque fois cherché à mettre en perspective ce qu'impliquaient les choix. Donc, on a par exemple chiffré la mise en souterrain des renforcements à venir du réseau à très haute tension et ce que ça impliquait, y compris sur le plan des approvisionnements et sur le plan technique, ou par exemple, un ralentissement du rythme de renouvellement du réseau qui, pour le coup, auraient des coûts, par exemple, plus élevés de maintenance et d'exploitation.

Je veux revenir sur ce point parce qu'on parle beaucoup d'investissement dans ce débat, mais la présentation de la CRE l'a mis en évidence dans le tarif de réseau. Il y a des enjeux liés à l'investissement et il y a des enjeux liés à l'exploitation et à la maintenance du réseau. Et en fait, nous, notre travail, en plus d'équilibrer le système électrique en temps réel, c'est de trouver un équilibre entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et de maintenance. Et quand on investit trop tard dans le réseau, ça a des coûts, qui se reflètent dans les tarifs et des coûts d'exploitation qui ne s'amortissent pas, comme l'a expliqué la CRE, et qui peuvent être aussi très importants. Les gestionnaires de réseau allemands ont des coûts liés au fait que leur réseau n'est pas assez développé par rapport à la géographie de leur consommation d'électricité et de la production d'électricité. Et ça coûte à peu près aux consommateurs allemands, entre 1 et 4 milliards d'euros par an. Je ne dis pas que ça veut dire qu'ils faut impérativement dépenser 100 milliards d'euros dans le réseau d'électricité française. On a bien dit quels étaient les enjeux associés à la réalisation de ce plan. Mais ce que je dis, c'est qu'il faut bien avoir en tête la vision

globale et les contreparties en cas d'absence d'investissement dans le réseau. On peut passer à la diapositive suivante.

Vous m'avez interrogée sur la manière dont ces investissements sont financés. Je serai rapide et je vais essayer d'être simple. Le renouvellement du réseau et son renforcement sont financés par RTE et facturés de manière amortie par les utilisateurs, facturés aux utilisateurs du réseau via le TURPE. Donc ça, c'est *renouvellement* et *renforcement*. Sur le *raccordement*, les règles sont différentes en fonction des consommateurs et des producteurs. Les consommateurs qui se situent dans les zones dites P1, par exemple - on en reparlera tout à l'heure - et les producteurs d'énergie renouvelable terrestre payent une quote-part des infrastructures de réseau et une partie de leur raccordement, c'est-à-dire la ligne qui les raccorde au poste électrique. Les producteurs éoliens en mer, l'intégralité de leurs raccordements, sont pris en charge par RTE et les autres producteurs payent leur raccordement, par contre, ils ne payent pas l'impact qu'ils ont sur le renforcement du réseau amont et donc des ouvrages qui permettent l'évacuation de leur production. J'en ai fini avec ma présentation et je vous remercie pour votre attention.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup Madame Latour. On voit aussi qu'on a des sujets qui vont rejoindre la deuxième séquence sur les choix aussi de déploiement du réseau et les zones de priorité. Donc, merci d'avoir commencé à les annoncer. Pour ne pas perdre plus de temps sur le temps d'échanges, je vous propose peut-être d'avoir une synthèse d'abord de ce qui s'est dit sur l'outil *Slido*. L'outil du chat *Zoom* va être réouvert, donc vous aurez l'occasion de réagir en direct dessus si vous le souhaitez. Claire, je te laisse nous partager ce qui a été dit dans le *Slido*.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice

Oui, merci Shirine et merci à vous pour toutes vos questions. Il y a certaines questions qui portent sur des sujets qui ont été traités au cours de précédents webinaires. Je vous partagerai juste après les liens pour que vous puissiez accéder aux archives, mais pas d'inquiétude, si je ne retransmets pas votre question ici, peut-être que la réponse a déjà été apportée ou sinon elle sera reversée sur la plateforme participative.

Il y a beaucoup de questions qui portent sur le volume des investissements et donc les modalités de financement de ces différents postes d'investissements qui ont été présentés par les intervenants. Tout d'abord, une question qui revient à plusieurs reprises, de savoir est-ce que le pourcentage d'énergie renouvelable qui est inclus dans le mix électrique a une influence sur les coûts d'investissements à prévoir ? Il y a eu plusieurs questions qui portaient notamment sur les coûts de raccordement des parcs éoliens en mer qui représentent une part importante des investissements. Est-ce que différents scénarios ont été faits en prenant en compte les différents rythmes de déploiement de ces énergies renouvelables ? Une personne qui s'interroge aussi sur un chiffre que vous avez mentionné, Monsieur Deloge, sur les 10% qui sont payés par les projets qui sont raccordés au réseau. Est-ce qu'il s'agit de 10% du schéma dans son intégralité ou 10% des coûts de raccordement uniquement, du poste raccordement dans le Schéma de développement du réseau ?

Et enfin, est-ce qu'il y a aussi des dépenses qui sont liées au réseau, qui ne sont ni financées par le TURPE ou ni financés par les porteurs de projets ? Et dans ce cas, comment est-ce qu'ils sont financés ? Et une personne qui s'interroge aussi sur : Au-delà du financement par les projets qui consomment de l'électricité, est-ce que les porteurs de projets qui produisent de l'électricité participent aussi au financement du raccordement de leurs projets ? Notamment, encore une fois, est-ce que les porteurs de projets d'éolien en mer participent à financer le raccordement de leur parc au reste du réseau ?

Il y a deux autres thématiques qui ont été abordées un peu en filigrane, celle des prix de l'électricité qui est sous-tendue par le volume d'investissements, avec des personnes qui s'interrogeaient sur le fait que la facture d'électricité va probablement être amenée à augmenter, comme vous l'avez expliqué. Est-ce que cette hausse des tarifs risque de freiner l'électrification des usages ? Est-ce que des études ont déjà été faites à ce sujet ?

Et une question qui concerne un petit peu moins directement le sujet de ce soir, mais que je relaie quand même puisqu'elle revient à plusieurs reprises, c'est elle porte sur le bilan prévisionnel qui a été présenté il y a quelques jours par RTE. Est-ce qu'à l'issue de la présentation de ce bilan, RTE va actualiser les hypothèses retenues pour le Schéma de développement du réseau ? Et dans ce cas, dans quel délai est-ce que cette actualisation sera faite ? Est-ce que ce sera au cours de ce débat ou plus tard ?

Voilà un peu plusieurs questions peut-être. Pour commencer, Monsieur Deloge je peux vous laisser répondre sur le financement du réseau. Est-ce que les producteurs d'électricité participent à financer le raccordement de leur projet ? Est-ce qu'il y a d'autres modes de financement que ceux que vous avez présentés en dehors de TURPE et des porteurs de projets ?

M. Nicolas DELOGE - CRE

Oui, donc globalement, quand il s'agit de se raccorder, que ce soit les producteurs ou les consommateurs, ils payent une part de leur coût de raccordement. C'est le tableau qu'a présenté Madame Latour à la fin. Il apparaît que le 10%, c'est au global sur tout le schéma décennal, mais effectivement, chacun... c'est plus précis, c'est-à-dire que les consommateurs vont payer une part, les producteurs une autre part, selon un tableau assez précis qui était dans la présentation de Madame Latour. Donc, le 10%, c'est au global sur le Schéma. Vous pouvez considérer qu'il y a 10% de ce schéma qui est payé par ceux qui essaient de se raccorder.

Je profite pour parler des raccordements *offshores*. Ceux-là, ils sont payés par RTE et donc financés ensuite par le tarif de réseau ou inversement, financés par RTE, payés par le tarif de réseau. Ils reviennent bien dans le tarif de réseau et les porteurs de projets ne payent pas le raccordement. C'est un choix de la loi française. Ça permet à RTE de maîtriser la filière un peu plus de bout en bout, d'en faire plusieurs à la suite et donc d'essayer d'obtenir des économies. C'est un choix de la loi et il est prévu que ça ne soit effectivement pas facturé aux producteurs, les raccordements des éoliennes en mer.

Enfin, est-ce qu'il y a d'autres sources de financement ? Globalement, la très grosse majorité, ça sera financé par RTE, puis payé par le tarif de réseau. C'est ce que je vous ai indiqué. Il y a un petit bout qui sont les consommateurs 10%. Et marginalement, sur certaines interconnexions, on a des subventions européennes, notamment avec l'Espagne ou avec l'Irlande. On a eu des subventions européennes qui ne sont pas négligeables, à peu près 500 millions d'euros à chaque fois pour payer ces interconnexions. De temps en temps, il y a des subventions européennes aussi.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice

Merci pour ces éléments de réponse. Est-ce que Madame Latour, vous souhaitez réagir sur la question qui porte plutôt sur le bilan prévisionnel ? Est-ce que les hypothèses vont être incluses dans le Schéma d'évolution du réseau et sous quelle forme ?

Mme Chloé LATOUR - RTE

Dans les documents qu'on a publiés mardi, y compris dans les éléments qui ont été présentés en conférence de presse, on s'est attaché à mettre en perspective nos propositions en matière d'évolution de la contrainte, nos prévisions, pardon, en matière de la consommation d'électricité dans la trajectoire de décarbonation lente et de décarbonation rapide par rapport au volume de

projets qui sont dans notre... Pardonnez-moi pour le terme qui est un peu abusif, « portefeuille » de projets. On l'a dit tout   l'heure, on a 170 projets d'industriels qui souhaitent se d carboner pour notamment le d veloppement de l'hydrog ne pour permettre les carburants, sur des e-SAF et le num rique. Donc,   chaque fois, sur chacun des segments, on a essay  de mettre  a en perspective par rapport   un volume complet de raccordements pour donner un peu   voir le lien avec les enjeux de r seau.

Autre point, on a  voqu  dans ces  l ments l'impact sur notre strat gie de r seau. Par exemple, sur le raccordement, dans le SDDR, on dit : La priorit , c'est le raccordement des consommateurs pour pouvoir commencer la transition du syst me  lectrique. En fait,  a, c'est tr s coh rent avec ce qu'on a publi  dans le bilan pr visionnel. L'une des principales conclusions du bilan pr visionnel, c'est que le principal levier pour pouvoir r duire la surcapacit , c'est l' lectrification et que la trajectoire de d carbonation rapide a toujours les effets positifs qu'on avait  voqu s. Donc  a, c'est confirm . Et pour  a, comme je l'ai dit tout   l'heure, il faut du r seau et il faut du r seau dans les zones qu'on a identifi es o  il y a bien des projets.

Le deuxi me point, par exemple, sur le renforcement du r seau, on l'a dit, on a test  l'impact des nouveaux sc narios sur le r seau fran ais. On voit que les six zones qu'on a identifi es pour la phase 2 du renforcement du r seau, elles demeurent congestionn es si on n'investit pas. La bonne nouvelle, c'est que dans des sc narios de transition plus lente,  a laisse le temps de s quencer les projets. Donc,  a ne change pas le besoin d'investir dans ces zones, mais  a permet de pr voir des projets sur une dynamique un peu plus lente que celle qui  tait pr vue dans le SDDR. Donc, en fait, il y a d j  des  l ments   ce sujet dans nos publications. On a tenu   le faire. On publie prochainement des documents plus complets sur le bilan pr visionnel et ils int greront des  l ments sur le r seau.

Mme Claire BOUDIER - Mod ratrice

Merci beaucoup pour ces  l ments de r ponse. Je vais repasser la main   Shirine pour la suite du temps d' changes.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup Claire et merci aux intervenants pour ces r ponses qui viennent compl ter aussi vos pr sentations. Je vous propose qu'on se laisse quelques minutes pour prendre des prises de parole. Je vois qu'il y a d j  deux personnes qui ont lev  la main. Vous  tes des habitu s. J'invite aussi les personnes qu'on entend un peu plus rarement dans le d bat   lever la main et   s'exprimer. Mais Monsieur Ferr  et Monsieur Sartori, ensuite, je vous invite   nous partager vos r actions.

M. Maxime FERR  - Participant

Bonjour, j'esp re que vous m'entendez bien. Maxime Ferr  pour l'Union fran aise de l' lectricit . Merci d j  pour les pr sentations qui  taient assez claires. Je me permettrai juste peut- tre en introduction de rappeler qu'en France, on est un pays qui consomme essentiellement des  nergies fossiles, presque 60%, et que c'est une  nergie qui a un co t. En 2022, on  tait   100 milliards d'euros et 64 milliards d'euros en 2024. Donc finalement, quand on prend ces 100 milliards et qu'on les lisse dans le tarif, comme expliqu  par Monsieur Deloge, finalement,  a fait un co t qui est quand m me finalement assez raisonnable pour pouvoir se d carboner et puis finalement arriver   notre souverainet   nerg tique.

Voil  comme simple remarque, peut- tre, pour que tout le monde puisse garder ce point en t te, je pense. J'avais une question : Finalement, si on revient un petit peu en arri re   une  poque o  moi, je n' tais pas encore n , lors du d ploiement du parc nucl aire fran ais dans les ann es 70-80, donc le plan Messmer, qui avait n cessit  des investissements qui  taient   l' poque massifs,

et notamment dans le réseau de transport. Et donc, à cette époque-là, déjà, une grande partie avait été prise en charge par les consommateurs. Donc, je voulais savoir, avec le recul, est-ce qu'on peut tirer des enseignements, finalement, sur notre période actuelle en matière de répartition des coûts, de soutenabilité pour les usagers, éventuellement, qu'est-ce qu'on peut tirer comme conclusion de cet ancien programme au jour d'aujourd'hui ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup, Monsieur Ferré. Je vous propose de prendre les prises de parole de Monsieur Sartori. Ensuite, Madame Duchanaud.

M. Eric SARTORI - Participant

Bonjour, donc Eric Sartori, Piebiam - Préserver l'identité environnementale de la Bretagne et des Îles contre l'éolien en mer. Puisqu'on a le plaisir d'avoir à la fois la CRE et la CNDP, je voudrais rappeler que la CRE, dans sa contribution au SDDR, a appelé à réduire le coût considérable du raccordement de l'éolien en mer en dépriorisant l'éolien flottant et en rapprochant les parcs des côtes. Ce qui était l'exact opposé de ce qui était sorti du débat CNDP, « la Mer en débat », où finalement, une des rares conclusions qui faisaient l'unanimité, c'est que les parcs proches des côtes n'étaient plus acceptés. Si vous avez dans l'idée d'agrandir encore le parc de Saint-Nazaire-Guérande et de revenir... ça sera très mal accepté par les pêcheurs. Je peux vous le garantir. Voilà, donc c'est cette question-là. Comment on articule ces deux légitimités ?

Et puis, simplement, rapidement, ça a été évoqué, mais la France est le seul pays, à ma connaissance, ou en tout cas en Europe et peut-être au monde, où le raccordement des parcs éoliens en mer est pris en charge par l'État et par la CNE, non pas par les porteurs de projets. On peut quand même se poser des questions sur cette anomalie.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci Monsieur Sartori pour ces éléments. Madame Duchanaud ?

Mme Agnès DUCHANAUD - Participante

Oui, bonsoir à tous en live. Attendez, ça marche ou pas ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Oui, on vous entend bien.

Mme Agnès DUCHANAUD - Participante

Pardon, excusez-moi. Alors moi, ce n'est pas une intervention, je n'ai pas de commentaire. J'ai une question, juste en essayant d'imaginer un peu l'avenir, on est sur décarboner, ne plus avoir d'énergie fossile. Quelle est la réaction des pays qui nous fournissent les énergies fossiles ? Parce que j' imagine qu'il y a des espèces de régularités, des contrats qui durent sur combien de temps ? Je n'en sais rien. Mais comment ça va se passer de l'autre côté ? Puisque si on coupe le sifflet de tous ces fournisseurs, quel est le plan ? Merci.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour votre question. Je propose de commencer à avoir des éléments de réponse. On a pas mal de sujets sur des retours d'expérience. Le premier sur l'investissement massif qui avait été fait pour le plan Messmer lors du déploiement du nucléaire et qu'est-ce qu'on tire aujourd'hui comme enseignements en matière de répartition des coûts. Je laisserai peut-être la CRE réagir ou Madame Latour, si vous souhaitez également compléter.

M. Nicolas DELOGE - CRE

Non, mais je peux en parler. Globalement, quel est l'intérêt de faire porter au porteur de projet une partie de son coût de raccordement ? L'intérêt principal, c'est qu'il ait le signal économique de se placer au bon endroit pour le réseau, c'est-à-dire qu'il se raccorde à un endroit où ça ne va pas coûter trop cher en termes de réseau. Si vous ne lui donnez pas du tout le signal, il se met un peu où il veut et donc ça peut coûter très cher en réseau. Si vous lui envoyez le signal économique, donc s'il doit payer, tout ou partie de ce coût-là, il va avoir dans sa volonté de monter son projet l'idée de se mettre au bon endroit. C'est vraiment la vertu de faire payer par les porteurs de projets les coûts de réseau.

Après, pour les grands programmes nucléaires ou pour le grand programme *offshore*, cette question est un peu plus annexe parce que c'est rarement le coût du raccordement qui choisit ou qui amène à la décision finale d'où on place tel ou tel parc. Il n'empêche, et vous l'avez pointé dans notre consultation publique sur les parcs éoliens *offshore*, qu'il ne faut pas complètement éluder - mais ce n'est pas forcément par l'incitation financière - mais en tout cas dans la discussion, il ne faut pas éluder non plus que le réseau, ça coûte cher. Et donc, dans le choix des parcs et de leur développement et de leur ordre de développement, il y a une vraie utilité à regarder ce que ça coûte en termes de réseau. Je pense que c'est bien de passer pour la multitude de projets un signal économique pour qu'ils se passent bien. Et pour les plus gros projets, c'est bien de prendre en compte le réseau. Après, que ce soit payé ou pas, in fine, par le porteur de projet, c'est un peu plus annexe.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci Monsieur Deloge pour ces éléments de réponse. Je propose peut-être à Madame Latour de répondre aux questions qui ont suivi. Il y avait une question peut-être plus sur le poids du débat public qui faisait écho à un précédent débat, le débat sur la mer. Je proposerai à l'équipe du débat de peut-être réagir en conclusion. Il y avait aussi des réactions sur la prise en charge du raccordement de l'éolien en mer qui est présentée comme un cas français, en tout cas. Donc, peut-être réagir à ça. Vous parliez, Madame Latour, en introduction de la disparition progressive des énergies fossiles et peut-être dire un mot rapidement, parce que ce n'est pas vraiment le sujet de la soirée, mais de comment peut-être contractuellement, ces échanges s'essouffent au fil du temps et comment cette transition est envisagée, si vous pouvez apporter des éléments de réponse là-dessus.

Mme Chloé LATOUR - RTE

Sur le raccordement de l'éolien en mer, je dirais plutôt l'inverse. La majorité des pays européens conduisent à ce que le gestionnaire de réseau soit en charge du raccordement et qu'il soit en charge de réaliser industriellement le raccordement et aussi de le financer. Après, la manière dont les contrats, y compris avec les producteurs, permettent de donner un signal sur les coûts du réseau, il y a différents modèles qui existent en Europe, mais globalement, la tendance, c'est que les gestionnaires de réseau sont responsables des raccordements. Et la CRE l'a dit, l'objectif, c'est qu'il puisse y avoir un effet de série dans la manière dont les projets sont réalisés et du coup, à terme, des économies d'échelle sur ces grands projets industriels. Donc ça, c'est le premier point sur le raccordement des parcs éoliennes en mer.

Sur les énergies fossiles. Alors, peut-être... Oui, il est sûr que la Russie n'a probablement pas intérêt à ce que l'Europe se décarbone et produise sur son territoire son énergie. Après, je sais qu'on a vu de notre côté, dans l'hiver 2022-2023, au moment de la crise hivernale, quand les prix du gaz ont monté, notamment en raison des enjeux liés à l'approvisionnement russe, ça a eu quand même un impact immédiat sur notre approvisionnement en énergie qu'il a fallu compenser par un bouclier tarifaire de plusieurs dizaines de milliards d'euros.

Donc, en fait, ils ne se sont pas posé la question, eux, à ce moment-là, de comment ça allait se passer chez nous. Alors, vous me direz, est-ce que pour autant, il faut être dans du « œil pour œil, dent pour dent » ? Ce n'est pas mon propos, mais en tout cas, d'un point de vue géopolitique, géostratégique, l'intérêt, il est bien de pouvoir produire sur notre territoire notre énergie et c'est ce que permet cette transition. À l'inverse, la dépendance vis-à-vis de ces énergies, quand on a des crises, elle peut être très coûteuse. Ce n'est pas nouveau, ça a aussi été le cas au moment des chocs pétroliers. Là, c'est un enjeu pour les années devant nous.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci Madame Latour. Je me permets de mettre en avant une dernière question qui est apparue sur l'outil *Slido*, qui revient à d'autres questions qu'on a entendues dans le débat. Donc, je me permets de la relayer. Une personne qui souligne le fait que des producteurs ou des consommateurs sont prêts aussi à financer leur propre quote-part pour être raccordés. Et la personne se demandait pourquoi aujourd'hui, le cadre mis en place par RTE et la CRE ne permettrait pas de laisser ces acteurs participer au financement de leur raccordement de façon un peu plus importante afin de soulager ou d'alléger le TURPE dans un objectif d'intérêt général, si vous pouvez peut-être apporter un éclairage là-dessus, tant la CRE que RTE ?

M. Nicolas DELOGE - CRE

C'est compliqué de l'apporter. Je n'ai pas de trace de gens qui ont préféré payer plutôt que de ne pas payer. Donc, je ne vois pas trop à quoi ça fait référence...

Mme Chloé LATOUR - RTE

En complément de ce que vient de dire la CRE - et je partage le point - déjà, rappeler que notamment, les consommateurs, les producteurs et la renouvelable terrestre, ils payent une partie de leur raccordement. Les taux changent, c'est le tableau que j'ai montré. Je ne suis pas rentrée dans le détail, je pense que ce n'est pas l'objet de cette discussion. Ils en payent une partie, déjà. Donc ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, la CRE a approuvé récemment une procédure qui permet de raccorder en trois à quatre ans des consommateurs de forte puissance, moyennant une contribution plus élevée aux coûts liés aux congestions de réseau. Et donc, c'est un dispositif qui vient d'être mis en place pour plusieurs sites - quatre sites -, c'est une procédure qui s'appelle *fast track*. Donc, ça commence, c'est restreint à un périmètre très spécifique de consommateurs, pour les consommateurs de forte puissance. C'est intéressant de voir que les évolutions de cadre de raccordement, elles sont en cours, ça avance. Il y a des solutions qui sont trouvées, beaucoup, depuis 2022.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour ces éléments de réponse. Merci à toutes et à tous pour vos réactions depuis tout à l'heure sur l'outil *Slido* et dans le chat, on prendra évidemment bien tout ça en compte. J'ai vu une question qui disait : que deviennent les questions posées dans l'outil *Slido* ? Si elles n'ont pas obtenu une réponse ce soir, elles sont reversées sur la plateforme participative. Donc, n'ayez pas d'inquiétude là-dessus.

Je vous propose d'avancer pour qu'on puisse traiter également un sujet assez attendu dans ce débat et qui complète tous les sujets qu'on vient d'aborder depuis le début de la soirée, qui sont les enjeux de gouvernance pour la mise en œuvre du Schéma d'évolution du réseau électrique, avec une question simple : Qui décide ? Je vous propose pour cela d'accueillir Monsieur Paul Bougon, qui est Adjoint à la sous-directrice du système électrique et des énergies renouvelables à la DGEC, donc la Direction générale de l'énergie et du Climat. Madame Latour, on aura

l'occasion de vous revoir sur ce sujet-là pour RTE. Et puis ensuite, on aura l'occasion d'entendre plusieurs territoires peut-être, dont Monsieur André Crocq, Conseiller régional en charge de la transition énergétique à la région Bretagne, pour aussi nous partager leur regard en tant que collectivité territoriale dans ce grand schéma de gouvernance.

Peut-être pour commencer, le regard de l'État, avec vous, Monsieur Paul Bougon, pour nous préciser quel est le rôle de l'État dans la prise de décisions concernant les orientations retenues dans le Schéma d'évolution du réseau d'électricité de nous préciser la place et le rôle des collectivités territoriales dans la décision et dans la mise en œuvre du SDDR. Et peut-être nous préciser aussi le rôle des citoyennes et citoyens et leur place dans ces décisions-là.

M. Paul BOUGON - DGEC

Oui, merci beaucoup. Bonsoir à tous. Comme vous l'avez dit, je travaille à la DGEC, la Direction générale de l'énergie et du climat, qui est une direction d'administration centrale qui a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique relative à l'énergie, aux matières premières énergétiques, et puis aussi à la lutte contre le réchauffement climatique, et notamment de veiller à la bonne exécution des missions de service public dans le domaine de l'énergie. Pour ses attributions qui concernent l'énergie, elle est placée sous l'autorité qui est celle du ministre chargé de l'Énergie et qui, en ce moment, est Roland Lescure.

Donc, une première question que vous posez sur la gouvernance du SDDR, c'est le rôle de l'État dans la définition de ce Schéma. L'État, il est responsable de la politique énergétique nationale et de la politique de sécurité d'approvisionnement. Son rôle, c'est de fixer les priorités qui doivent guider l'évolution du réseau électrique. Tandis que le rôle de RTE, c'est de décliner ces priorités qui sont fixées par l'État au travers de l'exercice de planification que constitue le SDDR. Une fois que l'État a fixé ses priorités et les a communiquées à RTE, tout au long de l'élaboration du SDDR, il y a un dialogue, même un trilogue, entre RTE, la CRE et l'État autour de l'élaboration du SDDR pour s'assurer que les orientations que prend le SDDR restent en phase avec les attentes de l'État, sont compatibles avec les capacités techniques et opérationnelles de RTE, ainsi qu'avec l'impératif de recherche de l'optimum technique et économique.

En fait, ce que dit la loi, c'est RTE est responsable de l'élaboration du SDDR, mais il doit suivre les priorités de politique énergétique qui sont fixées par l'État. L'état vérifie que le SDDR prend bien en compte ces priorités. Et puis, la CRE, elle aussi a un rôle à jouer. Donc, elle examine le SDDR pour vérifier qu'il couvre tous les besoins en matière d'investissement dans le réseau. Voilà le cadre général de la gouvernance.

Vous releviez que dans les orientations qui figurent dans le SDDR, il y en a une qui prévoit de modifier le droit du raccordement pour éviter les phénomènes de spéculation sur le réseau et favoriser les projets industriels réellement matures. Donc, c'est une orientation qui répond à une préoccupation qui est partagée de longue date entre l'État et RTE. L'idée, c'est de garantir que la capacité de réseau, dans un contexte où l'électrification augmente les demandes de raccordement au réseau et l'utilisation du réseau, cette capacité devient une ressource qui est rare et précieuse. On souhaite s'assurer qu'elle bénéficie en priorité aux projets qui présentent un degré de maturité suffisant et d'éviter une désoptimisation du système qui pourrait découler d'une situation dans laquelle il y aurait des comportements opportunistes qui viendraient enrayer le système. Donc ça, c'est quelque chose qui se retrouve dans le SDDR, qui est une préoccupation de longue date partagée avec l'État.

Et on travaille en ce moment avec RTE, et la CRE pour identifier quels sont les bons niveaux d'évolution du droit nécessaires pour faire ça. Que ça dise des évolutions législatives, qui devraient dans ce cas-là être décidées par le Parlement, des évolutions réglementaires, de décrets ou d'arrêtés, donc qui devraient être prises par le gouvernement, ou des évolutions de la réglementation technique, qui peuvent être prise directement par RTE.

Ça, c'est pour le stade de l'élaboration et le rôle de l'État. Après, il y avait la question du rôle des collectivités, des autres parties prenantes dans l'élaboration. Donc, effectivement, elles ne sont pas directement décisionnaires, mais elles sont amenées à contribuer à l'élaboration du SDDR, notamment en participant à différentes consultations. RTE avait de réaliser une consultation publique avant de publier la première version du Schéma. La CRE également a lancé à la fin du mois de septembre, une consultation publique sur le SDDR à laquelle peuvent participer toutes les parties prenantes intéressées. Et puis, plus précisément, certaines collectivités ont un rôle à jouer dans la construction de certaines orientations du SDDR. Pour ce qui s'agit du raccordement de certains consommateurs, les collectivités qui sont compétentes en matière d'aménagement du territoire ont eu et auront à s'exprimer sur les besoins en électricité dans certaines zones industrielles pour permettre à RTE de prévoir dans son Schéma et d'anticiper les besoins liés à ces zones industrielles.

Donc, voilà un petit peu ce qu'on peut dire sur la gouvernance, sur l'élaboration. Maintenant, quand on passe à la question de la mise en œuvre, là aussi, la mise en œuvre du SDDR, c'est une responsabilité de RTE. Là aussi, c'est une responsabilité qui est confiée à RTE par la loi. Le gestionnaire du réseau de transport est responsable du développement du réseau de transport. Et donc, c'est RTE qui réalise les investissements prévus, qui prend les décisions techniques et de dimensionnement du réseau en cohérence avec le SDDR.

Là aussi, les collectivités et les autres parties prenantes ont un rôle à jouer dans la traduction du SDDR au niveau local. Il y a un cas un petit peu particulier qui est la question du raccordement des producteurs d'énergie renouvelable, où il y a un autre schéma qui s'appelle le Schéma Régional de Raccordement des Énergies Renouvelables, le S3REnR, qui est un schéma qui définit à une maille plus fine que le SDDR, les besoins d'évolution du réseau de transport pour accueillir les énergies renouvelables. Et là, les collectivités et les services déconcentrés de l'État ont un rôle à jouer pour donner leur avis sur le dimensionnement proposé par les gestionnaires de réseau, les capacités à réserver en fonction de leurs de leur connaissance des inducteurs locaux pour réaliser ce Schéma.

Les collectivités jouent aussi un rôle lorsqu'on arrive au stade des projets, c'est-à-dire les lignes que RTE va aménager pour répondre au SDDR. Et donc là, il y a une procédure de concertation qui prévoit qu'en amont de toute la phase d'autorisation des lignes, les préfets organisent des concertations auxquelles participent les collectivités pour prendre en compte les enjeux locaux dans le choix des tracés fins des différentes lignes afin de favoriser leur acceptabilité. Là encore, les collectivités et les autres parties prenantes ne sont pas directement décisionnaires sur la mise en œuvre du Schéma, mais apportent, dans le cadre de contributions, remontent l'information sur les contraintes territoriales, sur les besoins, pour que les réalisations de mise en œuvre du SDDR prennent en compte tous ces enjeux.

Et puis, pour finir très rapidement sur le contrôle de la mise en œuvre du SDDR. C'est un contrôle effectif qui s'opère d'abord au niveau des investissements de RTE qui sont examinés par la CRE chaque année dans le cadre du suivi tarifaire et de l'analyse des programmes d'investissements de RTE. Cette revue permet à la CRE de vérifier la pertinence et la cohérence des investissements faits par RTE avec le SDDR et aussi leur caractère nécessaire et proportionné. Donc, pour résumer, on ne contrôle pas la mise en œuvre du SDDR en tant que plan, mais ce qu'on contrôle, c'est la cohérence des investissements de RTE avec ce plan.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci Monsieur Bougon pour ces éléments qui viennent un peu éclairer cette gouvernance et ces jeux d'acteurs qui peuvent parfois sembler assez flous. Je propose peut-être à Madame Latour de prendre le relais pour continuer ce qu'on partageait tout à l'heure. Vous parliez d'un Schéma aujourd'hui que vous vous caractérisiez comme souple, adaptable, progressif. Pour autant, à ce

jour, des zones de priorité ont été définies. On l'a entendu dans plusieurs réunions territoriales ou webinaires dans le cadre de ce débat, il y a des territoires où des acteurs économiques qui expriment une inquiétude quant à leur niveau de priorité qui sont parfois placés en troisième temps. Aujourd'hui, vous le savez, RTE a pour mission de répondre aux besoins. Comment vous prenez en compte ces nouvelles demandes ? Comment cela peut impacter la stratégie initiale, la stratégie que vous faites de façon cohérente avec l'ensemble du territoire ? Et comment vous menez ces arbitrages et avec qui ?

Mme Chloé LATOUR - RTE

Merci beaucoup. Alors, on peut passer à la première diapositive, enfin, la deuxième. Je vais passer rapidement sur cette diapositive parce qu'elle a déjà en partie été évoquée par la DGEC. Le premier temps d'échanges sur la construction du Schéma décennal et la manière dont on implique les différentes parties prenantes, les territoires, c'est la phase qu'on met nous au préalable avant de proposer nos orientations. On a mené une concertation en 2024, on a eu des échanges avec les territoires. Et ce qui est intéressant, c'est que dans notre consultation publique, on a eu à peu près 50% de réponses qui émanaient de territoires, d'aménageurs, donc qui montraient effectivement l'importance de ce sujet pour les territoires. Et on a cherché à y répondre dans notre proposition en tenant compte de ces éléments. Donc ça, c'est le premier point. Donc c'est la phase de conception.

Puis ensuite, il y a la phase d'avis sur le Schéma. C'est la phase dans laquelle nous sommes. Nous aurons ensuite la stratégie qui sera finalisée et on la mettra ensuite en œuvre. Mais ensuite, sa mise en œuvre se traduit par des projets et chaque projet donne lieu aussi, en fonction du type de projet, à un échange avec les territoires, avec les collectivités, les habitants. Et donc, il y a bien des concertations locales qui sont menées dans ce cadre. On peut passer à la diapositive d'après.

On évoque ici les besoins de raccordement. Alors là, j'ai plusieurs choses à vous dire. Je vais focaliser ce bout de la présentation sur le raccordement des consommateurs. Je l'ai dit, c'est l'un des principaux enjeux pour amorcer le mouvement d'électrification. Et pour ça, on a besoin de réseau, on a besoin de raccordements. C'est pour ça qu'on a fait dès le mois de février, de ce point, une des priorités de notre Schéma décennal.

On a beaucoup parlé dans le débat public des zones et je vais y revenir. Mais il faut quand même avoir en tête que dans notre proposition, la majorité des euros pour le raccordement sont liés au raccordement individuel. Donc, c'est le raccordement des utilisateurs qui sont dans les zones et donc pas les infrastructures mutualisées, mais bien le lien qui les raccorde à l'infrastructure mutualisée, mais aussi les projets qui ne sont pas dans des zones. On a parlé, je pense que vous l'avez vu dans la presse cet été, Safran prévoit d'installer une nouvelle usine en France de production de freins de carbone aéronautique. La France était en concurrence internationale pour pouvoir accueillir ce site de fabrication. C'est un site en France qui a été choisi, notamment parce que la solution de raccordement était compétitive, rapide et c'est un projet qui est situé hors zones.

Donc, on est capable de répondre aux besoins d'industriels, de territoires, y compris en dehors des zones. C'est important que je le dise. Évidemment, la logique de zone, elle est très importante pour nous parce qu'elle donne de la visibilité sur les endroits où le réseau est développé, les capacités d'accueil, le calendrier dans lequel on fait ces projets. Et donc, c'est vraiment important pour nous. C'est pour ça qu'on met beaucoup l'accent dessus. Il ne faut pas oublier qu'il y a des industriels qui sont déjà sur le territoire, qui doivent s'électrifier. Ils ne sont pas dans des zones, mais on répondra quand même à leurs besoins. Puis, il y en a d'autres qui veulent arriver, comme Safran, je l'ai cité. Et évidemment, on répond aux besoins aussi. Donc, ça, c'est important de l'avoir en tête.

L'autre point, c'est que nous, on a vraiment deux sujets : Le premier, c'est permettre que les projets qui ont déjà sécurisé leur accès au réseau, donc les 170 projets dont j'ai parlé, au moins une partie de ces projets, ceux qui sont les plus matures, puissent se raccorder, se raccorder vite et que le mouvement d'électrification qui existe - je le disais, il y a quand on a publié les « futurs énergétiques 2050 » en 2021, il n'y avait pas encore de projet pour accompagner ce mouvement vers la neutralité carbone. Maintenant, il y en a, c'est une bonne chose. Il faut maintenant passer à la phase d'après, à la phase d'investissement dans ces projets. Donc, c'est accompagner ces projets pour qu'ils se concrétisent. Et puis, c'est que pour les nouveaux projets - la DGEC l'a dit - le fait qu'il y ait déjà un volume très important de capacités qui soient réservées, ça ne les bloque pas. Ça, c'est un autre enjeu de réforme du raccordement. On peut passer à la diapositive suivante.

Alors, je vais arriver ici sur la logique des zones. Alors, je pense que c'est aussi la vertu de ce débat public, on les a appelées P1, P2, P3, mais en fait, elles ne traduisent pas un niveau de priorité dans notre programme d'investissement. Ce n'est pas une gradation. L'idée, ce n'est pas : « Je suis P3 et je cherche à passer en P2 ». Ce n'est pas ça le sujet. Ce qu'on a dit, finalement, c'est : On a trois zones : les Grands ports, Dunkerque, Le Havre, Fos-sur-Mer. C'est les zones dans lesquelles les niveaux de demandes sont les plus fortes, les niveaux d'émission de CO₂ sont très importantes, les demandes touchent l'industrie existante, des nouvelles industries du numérique et il y a une opportunité de créer des infrastructures mutualisées dès 2028, 2029 pour répondre aux besoins dans ces zones. Celles-ci, on a commencé très tôt les procédures d'autorisations administratives. Et l'objectif, c'est que quand on obtient ces autorisations, si on les obtient, on commence à travailler.

Les zones P2, c'est une autre logique. Dans les zones P2, c'est des demandes qui sont remontées au départ des territoires, des industriels qui ont commencé à venir et on nous a demandé de réfléchir si on doit préparer ces zones pour l'accueil d'électrification, qu'est-ce qu'il faut faire en matière de réseau ? Là, on a proposé des schémas. On a dit : Dans tous ces zones, on commence, on fait les procédures d'autorisation, ça prend du temps, donc on se lance là-dedans, mais par contre, on réalisera les infrastructures si effectivement, les projets se matérialisent, parce que c'est des zones dans lesquelles on n'est pas aussi mature que les trois premières pour lancer ces projets d'aménagements. Mais par contre, si dans une zone, je prends l'exemple de Plan-de-Campagne près de Marseille, il y a effectivement des demandes qui se concrétisent, évidemment, on lancera les travaux. On ne les fera pas plus tard quand on aura fini les zones P1. Ce n'est pas ça la logique.

Puis ensuite, on peut passer à la diapositive suivante. Il y a les zones dites P3. Alors, les zones P3, c'est encore autre chose. Ce n'est pas là non plus un niveau de priorité 3, c'est des endroits du territoire où on a des projets de réseau, de renforcement du réseau qui répondent à plusieurs besoins : les flux sur le réseau, le développement de la production, le développement de la consommation. Et les territoires nous ont dit : « Mais moi, j'aimerais que vous renforciez le réseau plus vite, parce que j'aimerais offrir du développement économique ». Et nous, là, on dit : Alors, on est prêts à travailler sur ce sujet avec les territoires, mais en fait, quand il faut renforcer le réseau 400 000 volts et anticiper le renforcement du réseau 400 000 volts, il faut que ce ne soit pas juste sur une intention. Donc, il faut qu'il y ait un engagement de la part de ces territoires, de l'État ou des acteurs du développement économique de ces territoires, pour qu'on ne lance pas un effort dans l'infrastructure 400 000 volts anticipée, s'il n'y a pas une contrepartie derrière. Et en fait, c'est ça la logique de la zone P3. Ce n'est pas un niveau de priorité, c'est qu'on nous demande de travailler plus vite un renforcement de réseau. Et donc, pour le faire, il faut qu'on ait un travail spécifique avec les collectivités.

Alors nous, on a cité celles qu'on connaissait parce qu'on nous a fait des demandes spécifiques, mais ça ne veut pas dire que, moi je ne sais pas... un autre territoire, par exemple, en Bretagne,

on dirait : Moi, vous avez prévu de réaliser des travaux, j'aimerais que vous les fassiez plus vite. Bien sûr, on est prêt à travailler une nouvelle zone P3. On est aussi prêt à travailler une nouvelle zone P2, si ce n'est pas du renforcement de réseau 400 000 volts. Et c'est pour ça qu'on avait prévu une enveloppe d'investissements complémentaires d'un peu plus d'un milliard d'euros pour pouvoir travailler sur ces besoins complémentaires. Je tenais à le dire parce que le débat public a montré qu'il y avait une incompréhension sur ce sujet. Et donc, je pense que c'est l'opportunité de ce webinaire d'essayer de la lever. Ce n'est pas limitatif et ce n'est pas des niveaux de priorité. C'est des types de projets qui répondent à des besoins différents. On peut passer à la diapositive suivante.

J'ai déjà évoqué le dispositif *fast track* dans la première présentation. Donc, je n'y reviens pas, mais si vous avez des questions, je le ferai. Puis après, je l'ai évoqué, la méthode qu'on propose dans le SDDR, elle a vocation à se décliner dans des projets qui se font avec les acteurs territoriaux, avec les collectivités, avec les représentants de l'État à chaque fois. Et donc ça, ça se fera en déclinaison du SDDR. On a parlé de Châteauroux, vous vous y êtes déplacé, vous y avez fait un webinaire. Vous le savez, c'est une zone P3 qui a émergé dans notre consultation publique, dans nos échanges territoriaux. On l'a mise en avant dans le SDDR, on travaille les structures de réseau et après, les projets font l'objet de concertation. Et donc, l'objectif, c'est bien que cette dynamique, elle puisse s'enclencher à chaque fois que cela est nécessaire. Et nous, on est très favorable au fait qu'il y ait plus de zones P3 ou de zones P2 que ce qu'on a proposé dans le SDDR. Mais je reviens à ce que j'ai dit un peu auparavant. On rentre dans cette fameuse question d'équilibre sur est-ce que RTE est trop volontariste ou finalement trop prudent. Donc, voilà, on peut passer à la diapositive suivante.

Et je voulais dire un mot vu qu'il me reste un peu de temps. La DGEC a évoqué la modification des règles du raccordement. Alors, je sais que c'est quelque chose de difficile. J'aimerais l'illustrer rapidement. La logique d'accès au réseau aujourd'hui, elle est une logique du premier demandeur, premier servi. En fait, quand vous demandez à RTE un contrat, vous réservez de la capacité sur le réseau et ensuite, elle est bloquée. Et vous la bloquez, vous restez, vous avez acquis une place pour être accordé au réseau. Et ensuite, même si votre projet prend beaucoup de temps, s'il ralentit, si votre besoin diminue, en fait, RTE n'a pas moyen de vous dire que finalement, vous avez réservé une place et elle n'est pas utilisée, donc on fait passer un projet plus mature devant. Notre objectif, c'est bien de pouvoir basculer dans une logique différente qui est que les projets les plus mûrs, ceux qui sont prêts à s'électrifier, à consommer rapidement, puissent être ceux qui sont raccordés les plus vite et consommés à pleine puissance les plus vite. Alors, j'ai conscience que tout ça, ça peut paraître un peu abscons, si on se met dans la vie quotidienne, et c'est l'image qu'on a voulu matérialiser sur cette diapositive. Imaginons ce soir, après ce webinaire, vous avez envie d'aller manger au restaurant. Il est tard, il est déjà 20h00, il sera 20h30. Vous vous retrouvez devant le premier restaurant dans la rue près de chez vous. Et là, on vous dit : « Je suis désolé, j'ai quelqu'un qui avait réservé pour 20h00, il n'est pas venu, mais on ne sait jamais, donc je ne vous attribue pas la place ». Et finalement, vous devez repartir chez vous et vous faire une omelette avec ce que vous avez. En fait, c'est la même chose sur le raccordement. Vous êtes un peu déçus, vous aimeriez bien prendre la place. Et puis, en fait, le restaurateur, il est aussi déçu si à la fin, personne ne vient. Évidemment, ce n'est pas exactement pareil dans le réseau de transport d'électricité, mais si on schématise, c'est un peu ça. L'objectif, c'est que là, il y a un enjeu d'électrification, il y a un réseau qui est disponible, il y a un réseau qui va être développé. Il faut que les projets les plus matures puissent s'y connecter le plus vite possible.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour cette présentation et la réponse aux différentes questions. Peut-être justement, entendre les territoires maintenant. Monsieur André Crocq, je ne vous ai pas vu en ligne. Vous êtes là, parfait... Vous avez entendu... Vous êtes Conseiller en charge de la transition énergétique pour la Région Bretagne. Vous avez entendu le cadre réglementaire, le cadre de gouvernance et comment s'exerce le déploiement du raccordement. Nous voulions entendre votre point de vue en tant que collectivité territoriale sur ce dialogue mené avec RTE, s'il vous paraît suffisant, si vous avez des besoins particuliers et si vous des exemples concrets à partager sur des sujets de lignes haute tension ou de très haute tension.

M. André CROCQ – Région Bretagne

Bonsoir. Merci pour ce temps d'échanges. Peut-être replacer un petit peu le rôle de la Région, le rôle des collectivités dans les différents documents de planification et peut-être expliciter par la place qu'a notamment la Région lorsqu'elle est pilote, lorsqu'elle est associée, lorsqu'elle est consultée ou lorsqu'elle n'est même pas sollicitée du tout. Là où on est assez proche, voire très proche du dossier, c'est évidemment lorsqu'on fait le lien entre le Schéma régional d'aménagement et des développements durables des territoires, le SRADDET, où là, on est en maîtrise d'ouvrage de documents de planification. On intègre évidemment les problématiques de développement des EnR et même, on les stimule. C'est à partir de ce travail de planification que l'évaluation du gisement régional et des EnR électriques est utilisé pour faire évoluer les S3R EnR.

Ce travail, la Région ne la fait pas toute seule. En général, les syndicats d'énergies départementaux sont étroitement associés à ce travail pour actualiser régulièrement le S3REnR où là, la Région est associée étroitement au travail. C'est plutôt nous, la vision qu'on en a, c'est plutôt à partir de ce travail que l'interfaçage avec le SDDR peut se faire, mais nous, on n'est pas directement aujourd'hui impliqués dans ce travail.

Par contre, sur l'échelon plus local - et on l'a fait depuis plusieurs années avec l'ADEME -, on suscite la mise en place, le développement de Schémas directeurs des énergies renouvelables. Aujourd'hui, la Bretagne est quasiment couverte à plus de 80% de ce type de schéma, ou totalement ou partiellement via les différentes filières, en particulier éoliennes ou photovoltaïques. Mais en tous les cas, il y a un travail de planification territoriale qui est mené, qui permet d'avoir une déclinaison très locale des projets de développement EnR.

L'autre place de la Région, c'est plutôt en coprésidence du Comité régional de l'énergie, où là, notamment suite à la mise en place, au recensement en tous cas, des zones d'accélération de développement des EnR, les capacités en développement sont identifiées, mais à ma connaissance sans lien direct avec les besoins réseaux. Et en dernier point, dans le schéma global - c'est un petit peu plus loin des sujets qu'on évoque - mais évidemment, tout ça devrait s'inscrire assez logiquement dans une PPE3 régionalisée. Or, aujourd'hui, on ne peut pas dire que nous, les Régions, on soit partie prenante de ce travail de territorialisation de la PPE, alors qu'il nous paraît assez essentiel pour justement croiser les différents enjeux, les enjeux de production, les enjeux de consommation et les enjeux de raccordement réseau. Vous avez le schéma là...

Voilà à peu près, succinctement la vision qu'on a, nous, de la place de la Région dans la gouvernance. Voilà la carte de développement des schémas directeurs des énergies dans les différentes intercommunalités bretonnes. Vous voyez que la Bretagne est relativement bien couverte grâce notamment à l'appui de l'ADEME et à notre contribution pour accompagner les territoires dans la mise en place de ces schémas directeurs.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup pour ce t moignage. Peut- tre avant d'ouvrir le temps d' changes et de rouvrir le chat, est-ce qu'il y aurait des personnes qui repr sentent d'autres territoires, d'autres collectivit s territoriales qui souhaiteraient aussi partager leur point de vue ? Je laisse un petit peu le temps de vous laisser lever la main. Si vous repr sentez une r gion, une commune, ou autre, autre EPCI qui pourrait manifester aussi son regard sur ces enjeux de gouvernance... En l'absence de mains lev es, je propose peut- tre de laisser ma coll gue Claire nous synth tiser ce qui s'est dit en ligne. N'h sitez pas d'ici l , si vous avez besoin d'un peu de temps pour formaliser un peu votre prise de parole. On vous invite, apr s le partage de Claire et le retour des intervenants   lever la main. On encourage fortement des personnes qu'on n'a pas l'habitude d'entendre dans le d bat   s'exprimer. Je t'en prie, Claire, merci.

Mme Claire BOUDIER - Mod ratrice

Merci. Plusieurs questions qui portent sur l'articulation entre les politiques publiques, les documents de planification et le Sch ma de d veloppement du r seau. Je vais essayer de les regrouper, ce qui n'est pas forc ment  vident parce que les questions sont parfois pr cises. Il y a une question d'abord qui s'adresse davantage   la DGEC, qui interroge sur la mani re dont la DGEC proc de pour instruire les diff rents projets et suivre les plans d'investissement pr vus. La personne qui pose cette question fait  tat d'une difficult    lire les diff rents projets puisque les registres des installations de production d' lectricit  ne seraient pas tout   fait   jour, de m me sur la filire  olienne avec des applications comme OREOL qui ne seraient pas compl t es correctement. Comment est-ce que l' tat fait pour suivre le d veloppement de ces projets et de planifier de mani re ad quate dans ces conditions si jamais ces registres ne sont pas   jour.

Plusieurs questions qui reviennent sur la logique du « premier arriv , premier servi » que vous mentionniez Madame Latour. Une personne qui se questionne sur est-ce que ce cadre du « premier pr t, premier servi », plut t que « premier arriv , premier servi », serait aussi valable pour les producteurs, notamment pour les  nergies renouvelables ? Et dans ce cas-l , comment est-ce que  a s'articulerait avec les sch mas de raccordements r gionaux, les S3REnR.

Et enfin, plusieurs questions qui portent sur la priorit  de raccordement des projets au-del  des priorisations des zones. Notamment une personne qui vous interroge sur : est-ce que la programmation des investissements tient compte de la cr dibilit  et de la maturit  des projets de raccordement industriels, par exemple pour la production d'hydrog ne, en l'occurrence sur la question de cette personne. Et enfin, est-ce que la proc dure *fast track*, dont vous avez un peu parl  en cette premi re s quence, pourra  tre relanc e prochainement ? Et est-ce qu'elle pourrait concerner de plus petits projets ? Peut- tre revenir un petit peu sur cette proc dure et nous r expliquer de quoi il s'agit. Je vous propose peut- tre, Monsieur Bougon, de commencer sur la mani re dont l' tat proc de pour instruire les diff rents projets et planifier de mani re coh rente la trajectoire de d carbonation de transition  nerg tique.

M. Paul BOUGON - DGEC

Oui, Merci. Je me suis concentr  sur la fin de la question quand vous l'avez pos e la premi re fois. Vous parliez d'une base qui s'appelle OREOL ou de registres... Et j'avoue que  a a perturb  ma compr hension de la question parce que  a ne me disait rien. Est-ce que vous pouvez pr ciser un peu ?

Mme Claire BOUDIER - Mod ratrice

Je ne sais pas si la personne qui a pos  cette question souhaite le pr ciser ensuite   l'oral, mais il me semble qu'elle faisait r f rence   des registres qui recenseraient les installations de production d' lectricit . Voil , elle ne d taille pas davantage dans sa question... et qui pourraient, selon elle, permettre d'avoir une bonne visibilit  sur les projets qui ont besoin de raccordements.

Et elle mentionne que ces registres ne seraient pas à jour et que ça pourrait peut-être rendre difficile la planification.

M. François LACOMBE - Participant

Je peux préciser ma question si vous le souhaitez.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice

Oui, bien sûr, allez-y, ça va sans doute être plus clair.

M. François LACOMBE - Participant

Bonsoir à toutes et à tous. François Lacombe, je participe ce soir en tant que citoyen. La thématique du recensement des installations existantes me préoccupe depuis de nombreuses années et l'objet de cette question était quand même de souligner que là, on s'intéressait à des sujets de planification de plans pluriannuels avec des opérations lourdes et multiples qui se tiennent avec une multitude d'acteurs, etc., pour lesquels il est tout de même très difficile, de ma compréhension, d'avoir un suivi quand les référentiels ne sont pas à jour. Et nous avons quotidiennement presque l'occasion de le constater. Vis-à-vis d'OREOL, c'est relatif à l'arrêté du 22 juin 2020, si mes souvenirs sont bons, avec une obligation, notamment, de recenser les installations existantes. On a eu, avec l'intervention du Conseil régional breton, le rappel sur tous ces projets de planifications diverses et variées des documents qui sont très peu accessibles. Donc, l'objet de ma question, c'est de savoir comment on peut s'en sortir en ayant finalement des référentiels qui sont très compliqués à appréhender, alors que nous devrions agir en premier lieu sur ces sujets, parce que vous conviendrez qu'il est quand même très difficile d'envisager l'avenir si on ne connaît pas le présent.

M. Paul BOUGON - DGE

Les outils sur lesquels s'appuie l'État pour comprendre le présent : Il y a des recensements qui sont effectués par les services statistiques du ministère et qui comptabilisent les capacités à installer les différentes filières de production et ainsi que les quantités d'énergie, d'électricité, injectées sur le réseau par les différentes installations de production. Ces données, elles sont collectées notamment par les gestionnaires de réseau. Les gestionnaires de réseau de distribution pour les installations de production qui sont raccordées au réseau de distribution, donc plutôt les petites installations, donc les installations photovoltaïques, principalement. Et d'autre part, elles sont collectées et transmises au service statistique du ministère par RTE pour les installations qui sont reliées au réseau public de transport. Donc là, c'est des données qui sont issues des bilans énergétiques produits par les gestionnaires de réseau. C'est des données qui sont agrégées, mais qui sont fiables et qui permettent à l'État d'avoir une vision précise des quantités d'énergie, d'électricité qui sont produites en France chaque année, du devenir de cette électricité. Et aussi d'avoir une vision sur agréger des capacités installées au niveau national. Après, sur la base à laquelle vous faites référence et donc qui, d'après ce que je comprends, détaille installation par installation. Donc, je comprends que ça correspond au Registre national des installations de production et de stockage d'électricité, qui est disponible en *open data*. Là aussi, c'est des données qui proviennent des gestionnaires de réseau. Je n'avais pas connaissance qu'il y ait des erreurs, manifestent des manques importants dans ces données, mais c'est ce que vous le portez à ma connaissance, c'est quelque chose qu'on va examiner.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice

Merci Monsieur Bougon pour votre réponse. Peut-être, Madame Latour, une réaction rapport à la question sur « le premier arrivé, premier servi », sur la manière dont ça pourrait s'articuler avec

les S3REnR. Et comment ça, globalement, la planification du réseau haute et très haute tension s'articule avec ces schémas-là.

Mme Chloé LATOUR - RTE

Il y avait deux éléments, deux questions que vous avez posées, celle sur le lien, effectivement, avec les S3REnR et celle sur le dispositif du *fast track*. Je commence par cette deuxième. Le dispositif *fast track*, c'est une procédure d'accès au réseau pour les consommateurs de très fortes puissances qui ont besoin d'un raccordement rapide à pleine puissance et sont prêts à contribuer aux coûts de congestion qu'ils occasionnent sur le réseau et donc à financer le réseau associé à leurs besoins. En fait, il y a deux sujets dans l'accès au réseau : Il y a le câble qui vous relie au réseau et le fait d'avoir toute la puissance qui correspond à votre consommation. Il y a des consommateurs, ils ont une montée de charge lente au cours des premières années de leur raccordement. Ils n'ont pas besoin d'un accès à pleine puissance rapide. Ça permet de mieux synchroniser les renforcements du réseau. Le « troisième R », avec le rapport de nos clients à d'autres qui ont besoin d'un renforcement rapide. Et ça, ça peut conduire à des mesures en exploitation qui sont coûteuses. Et l'objectif, c'est de renvoyer ce coût vers ces consommateurs. Donc, cette procédure, elle vient d'être approuvée par la CRE. Il y a quatre sites qui sont en cours de discussion. Je pense que vraiment, le principal enjeu sur cette procédure, c'est de contractualiser sur ces quatre sites et de pouvoir voir si cette procédure fonctionne avant de voir comment elle peut évoluer.

Sur le « premier demandeur, premier servi », passage à « premier prêt, premier servi », et les S3REnR. Les S3REnR, nous, dans le SDDR, on s'est beaucoup attachés à assurer une cohérence, ou en tout cas à pointer les enjeux de cohérence entre la planification nationale, la PPE, les besoins de réseau identifiés dans le Schéma décennal de développement du réseau et les S3REnR. La présentation qui a été faite par la Région Bretagne le montre, les S3REnR, c'est des évaluations régionales. Mais finalement, la question de regarder la somme des demandes régionales et le lien avec les besoins ou les objectifs nationaux, il n'y a pas de phase de consolidation qui est faite. Et ça, ça peut conduire à des besoins réseaux qui sont plus importants que ce qu'on a chiffré dans le SDDR, sauf si cette fonction de consolidation est réalisée. Nous, on a indiqué qu'on souhaitait que ce soit un travail prioritaire avec les services de l'État, les services de la CRE, pour que le prochain cycle de planification régionale prenne bien en compte cet enjeu de bouclage et de cohérence entre les différents schémas et que ça puisse être plus lisible pour les producteurs renouvelables et pour les collectivités. Ça, c'est un enjeu qui est devant nous.

Les S3REnR, il y a déjà des dispositions qui ont été prévues en 2023 pour prioriser une partie des infrastructures qui seront définies dans les prochains schémas. Il y a des ouvrages prioritaires qui devront être définis et qui devront conduire à ce que les investissements soient lancés rapidement par les gestionnaires de réseau. Et c'est vers ces investissements dans le réseau que devraient se positionner en priorité les producteurs renouvelables. Donc, il y a déjà eu des évolutions qui ont été prévues par la loi, qui doivent être mises en œuvre. Et l'objectif, c'est bien de maintenant les mettre en œuvre et voir si elles fonctionnent. Elles permettront déjà en partie de répondre à cette logique de mieux corréler les capacités du réseau avec les besoins des producteurs. Voilà pour les S3REnR.

Mme Claire BOUDIER - Modératrice

Merci beaucoup pour ces éléments de réponse. Et je vais laisser Shirine prendre la suite pour le temps d'échanges. Elle aura... je vois qu'il y a des mains levées, donc on va vous donner la parole.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup. Oui, en effet, il nous reste à peu près 20 minutes avant la clôture du webinaire, donc je vais laisser Monsieur Lucchesi s'exprimer. Et j'invite les personnes qui n'ont pas encore pris la parole à lever la main pour qu'on puisse vous donner la parole ensuite. Allez-y, Monsieur.

M. Jean-Laurent LUCCHESI - Participant

Bonjour, Jean-Laurent Lucchesi. Je représente un collectif dans le sud de la France qui s'appelle le collectif « THT 13/30 ». Alors moi, une question... Donc, j'ai bien compris le mécanisme de construction entre la DGEC, la CRE, RTE, pour définir les objectifs, pour définir, je dirais, le corps du SDDR. Il n'y a pas de souci, c'est très industriel, ça tient compte et des producteurs d'énergie et des consommateurs, c'est très bien. Mais à un moment, il va falloir mettre en œuvre tout ça. Et j'ai entendu plusieurs fois le mot « rapide » avec les enjeux environnementaux, les enjeux climatiques, les enjeux internationaux et géostratégiques. La question de la mise en œuvre me semble importante et notamment la participation des collectivités, des acteurs et des habitants dans cette mise en œuvre. C'est l'importance des territoires où on va mettre en place ces fameux réseaux de très haute tension pour pouvoir alimenter.

Et là, se pose la question de : comment on le fait ? Et les outils aujourd'hui me semblent un peu archaïques avec des concertations Fontaine, les lois de simplification ou des concertations Ferracci, qui me semblent être surtout des outils d'acceptabilité des populations, des projets qui ont été imaginés plutôt que réellement des constructions communes de solutions pour atteindre les objectifs de SDDR en respectant les autres vocations des territoires, parce qu'il n'y a pas que des vocations industrielles ou de consommation électrique, mais aussi des vocations agricoles, touristiques et autres, environnementales qu'il faut tenir compte.

Donc, il ne serait pas temps peut-être de réinventer dans le cadre de ce SDDR une façon de prendre en compte ces territoires et ces enjeux autres que ceux industriels pour pouvoir réussir à mettre en œuvre ces projets en évitant les conflits qui sont en train de naître. Regardez ce qui se passe à Fos.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Vous avez fini, pardon ?

M. Jean-Laurent LUCCHESI - Participant

Oui, tout à fait.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour cette prise de parole. Est-ce qu'il y aurait dans les participants des personnes qui n'auraient pas encore eu l'occasion de s'exprimer ? Sinon, je vais peut-être laisser Madame Latour réagir. J'invite peut-être Madame Latour à réagir au fait que le SDDR soit aussi l'occasion de réinventer éventuellement les cadres de concertation, de dialogue avec le public afin qu'ils tiennent compte aussi des co-usages, des vocations plurielles des territoires et que ça ne corresponde pas qu'à la balance... fournir de l'électricité aux producteurs et consommateurs ?

Mme Chloé LATOUR - RTE

Je vais répondre en deux temps. Je pense que le débat public qu'on a ce soir et qui se déroule sur tout ce Schéma décennal, c'est vraiment un outil nouveau, en réalité. C'est la première fois qu'on fait un débat sur la stratégie de développement du réseau, les grandes propositions qui sont faites et qui auront vocation ensuite à être mises en œuvre dans les territoires. Ça n'a pas été le cas quand le réseau a été construit dans la deuxième moitié du XX^e siècle, c'est une

nouveauté. Je pense que ce sont des outils qui nous, nous servent aussi sur la manière dont on pense la planification du réseau.

Ensuite, vous évoquez la stratégie de concertation projet par projet. En fait, RTE, pour le coup, c'est vraiment une entreprise qui concerta à chaque fois de manière locale et qui propose des solutions de réseau avec les territoires. Il y a à chaque fois des échanges avec les collectivités, avec les habitants. Et ce n'est pas... Les projets réseaux ne sont jamais faits uniquement dans une logique de répondre à un besoin industriel. C'est toujours un enjeu global qui est pris en compte pour les projets.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour ces éléments de réponse. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaiteraient s'exprimer, qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire ? Je note bien les mains levées, mais je me rattache au principe d'inclusion qui m'invite à encourager les personnes qui sont restées un peu plus discrètes ce soir. Sans autre personne, je vais inviter Monsieur Lacombe, Monsieur Ferré et puis Madame Véronique - je vous appelle par votre prénom - qui vient de lever la main. Allez-y par l'ordre si vous le voulez bien que j'ai défini.

Mme Véronique X - Participante

Oui, merci... C'est moi ou ce n'est pas moi ?

Mme Shirine OMARI - Animatrice

C'est Monsieur Ferré, si ça vous convient.

M. Maxime FERRÉ - Participant

Très bien, merci... Je pensais que c'était Monsieur Lacombe... Merci pour la réponse sur les procédures *fast track*. Je posais la question dans le chat pour savoir si... J'ai bien compris que c'était pour quelques projets de très forte puissance, mais ma question, c'était en réaction aux propos de Monsieur Veyrenc que lors de la mise à jour du BP, là, c'était mardi. Dans ses propos, je me demandais si ça allait peut-être finalement être relancé une nouvelle fois. Il était question aussi, dans ses propos, d'approfondir la logique des zones prioritaires pour la consommation sur des territoires qui seraient volontaires. Et là-dessus, je serais preneur aussi d'un petit peu d'éclairage sur ces propos-là. Et je lève la parole.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup. Je propose à Je vais laisser pour un peu plus de parité, Véronique nous partager son point de vue.

Mme Véronique X - Participante

Voilà, j'ai rétabli le son. En fait, c'est une question que j'ai... Je suis membre du Mouvement Associatif Girondin et on a un énorme projet, mais vraiment un projet expérimental, méga usine de production de saumon industriel d'une multinationale qui s'appelle *Pure Salmon*, qui risque d'arriver puisqu'on en est déjà à l'enquête publique qui va commencer le 15 décembre pour un mois seulement. Et je voudrais savoir si ça se faisait - Je n'espère pas - mais est-ce que nous... dans notre région, comme c'est très rural, on a très peu de population hors saison, c'est vraiment des villages balnéaires. Ça doit se trouver au Verdon d'ailleurs, au Verdon-sur-mer, en zone inondable. Mais bon, ils veulent faire de l'argent très vite. En deux ans, ils rendent les saumons matures, qu'ils ont manipulés génétiquement pendant 20 ans en Norvège. Donc, ça ne leur fait pas peur. Deux ans... Donc, je voudrais savoir si, au point de vue de l'électricité, on ne va pas en pâtir, nous ? Notamment hors saison. Est-ce qu'on ne va pas en pâtir ? Parce qu'ils vont pomper

l' quivalent d'une ville  norme. Si  a doit se faire. En plus, j'avais compris que les c bles  taient d j  install s sous certaines plages, le long des c tes atlantiques. Pas Soulac, mais plus au sud. On va vouloir de l'information aussi l -dessus...

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup...

Mme V ronique X - Participante

Sur la capacit . Parce que c'est pratiquement comme une ville moyenne, ce qu'ils vont devoir pomper. Parce que nous, les habitants, on ne va pas en subir les cons quences. Alors que d j , on a souvent, avec la proximit  de l'Oc an, l' lectricit  qui est coup e - Moi, j'en suis   dix coupures cette ann e. Et le p le op rationnel d'Enedis m'a finalement rappel e pour me dire que  a allait  tre chang  sur le boulevard Louis Constant,   Soulac-sur-Mer. Mais on attend toujours,   fait des mois. Depuis septembre. J'attends toujours...

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup, Madame. C'est bien not ...

Mme V ronique X - Participante

Pour le moment, c'est raccord  sur une rue qui est encore plus proche de l'oc an. Donc si  a p te, il y a une  norme temp te, etc.,  a p te, c'est tout le quartier, tout un quartier qui est compl tement dans le noir. Je ne sais pas ce qu'ils fabriquent. Pourquoi m'avoir appel e pour me dire  a ? Peut- tre parce que j'en parlais sur les r seaux sociaux. Enfin bon, c'est une hypocrisie. Merci. Si vous pouvez remonter,  a serait pas mal.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup. C'est entendu. Le message est pass . Je pense qu'on aura l'occasion de revenir peut- tre plus tard sur les sujets de garantie d'approvisionnement suffisant pour tous les usages. Monsieur Lacombe, peut- tre en compl ment et apr s, je vais proposer de cl turer le temps d' changes pour conclure la soir e.

M. LACOMBE - Participant

Oui, tr s rapidement. Parce que je souhaitais juste rebondir sur les propos de Madame Latour, sur cette volont  de mieux partager l'information, notamment autour des sch mas d'am nagement des S3REnR - voire du SDDR, parce que l , m me si ce n'est pas le mode projet, le partage d'informations reste d'actualit . Et aussi, pour r pondre   Monsieur Ferr  dans le chat aujourd'hui, tous ces documents, tous ces sch mas, etc., r sident principalement dans des documents qui sont extr mement verbeux et qui d'ailleurs ne respectent pas les formats l gaux pr vus. J'ai d j  eu l'occasion de le signaler par  crit dans le cadre du d bat public.

Confer les r ponses qu'on fait   la CRE depuis des ann es, il va falloir un changement radical sur la gouvernance de la donn e. J'ai propos  aussi ma candidature au dispositif *Concerte RTE* pour justement participer   cette concertation. Pour l'instant, il n'y a pas eu de suite. Si on peut en discuter ensemble, je serais ravi parce que je pense que c'est un enjeu assez central   la fois de vulgarisation, mais aussi d'efficacit  dans tous ces am nagements. Aujourd'hui, les formats auxquels nous avons acc s ne sont pas adapt s et il faut d'urgence changer  a tout simplement pour  tre plus efficace ensemble.

Et l -dessus, l'outil Capar seau, malheureusement, ne r pond encore pas compl tement   la demande et aux besoins des acteurs qui s'en servent, malheureusement. Donc, si on peut avancer ensemble, ce sera bien volontiers.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci beaucoup. Je propose peut-être de laisser Madame Lacombe apporter... Pardon, Madame Latour apporter des éléments de réponse aux différentes interventions avant de conclure la soirée avec une première question sur le sujet des *fast tracks*, une deuxième sur les enjeux d'approvisionnement des grands consommateurs d'énergie et que ça n'entrave pas la consommation des particuliers. Et puis, une nouvelle contribution sur le volet concertation, vulgarisation des documents et inclusion des publics dans la mise en œuvre de ce Schéma d'évolution du réseau.

Mme Chloé LATOUR - RTE

Sur les *fast track* et le mouvement d'électrification. En fait, nous, ce qu'on met en avant dans le cadre de la publication du bilan prévisionnel, c'est qu'on a plein d'outils sur le système électrique français et pour le raccordement au réseau qui peuvent permettre de contribuer à ce moment d'électrification, et que les projets qui ont sécurisé leur accès au réseau puissent se réaliser. Le dispositif des *fast tracks* en est un. S'il y a d'autres sites qui émergent, on les proposera. Effectivement, nous, on voit, et c'est aussi l'un des éléments qui ressort de ce débat public, que la logique de zone dans laquelle on propose des schémas de réseau et on regarde comment les collectivités, les porteurs de projets se saisissent de ces propositions de stratégie réseau, fonctionnent bien. Il y a de l'appétence. Dans le débat public, on voit qu'on est à plusieurs webinaires où on nous questionne sur ces zones. Donc, ce qu'on doit faire, c'est ce qu'on a annoncé, c'est proposer une refonte du cadre de raccordement qui doit à la fois travailler sur le sujet du « premier demandeur, premier servi » à « premier prêt, premier servi » et aussi nous permettre d'identifier les territoires qui sont prêts à travailler sur cette logique de zone pour pouvoir donner de la visibilité sur ce qu'on peut faire dans le réseau en matière d'évolution.

Sur l'accès aux documents, nous, on cherche quand même, avec le Schéma décennal et avec l'ensemble de nos documents, à donner accès à l'évolution du réseau, à l'évolution du système électrique. Beaucoup de nos données sont en *open data* pour celles qui servent à réaliser ces documents. Je prends le point sur le site *Concerte RTE*, je le note. En tout cas, je pense qu'on a quand même atteint un niveau de transparence sur les besoins d'évolution des infrastructures du système électrique en France qui est élevé. Je pense qu'on n'a pas à rougir de la comparaison avec d'autres états sur la transparence en matière d'évolution du réseau, les impacts en matière économique. Le débat public qu'on a actuellement, je pense qu'on est le seul pays, parmi nos homologues, à réaliser ce type d'échanges et de transparence avec les utilisateurs. On peut certainement mieux faire et on est d'accord pour en discuter, mais on peut aussi se dire qu'on a un bon point de départ.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour ces éléments de réponse. Je vous propose, malgré toutes les réactions qu'on voit dans le chat - et on en tiendra évidemment compte comme d'habitude - je vous propose de clôturer la soirée avec un mot de conclusion de l'équipe du débat et une présentation des prochaines modalités et des moyens que vous avez à votre disposition pour participer encore un mois avant la clôture du débat. Isabelle ?

Mme Chloé LATOUR - RTE

Shirine ? je suis désolée, Il est 20h30, je suis un peu fatiguée, mais j'ai oublié de répondre à une des questions sur le dimensionnement du réseau dans le Sud-Ouest. Je ne peux pas répondre sur ce qui relève des enjeux liés au réseau de Enedis, mais globalement, quand un nouveau projet de consommateur arrive dans une zone, tout le travail du gestionnaire de réseau, c'est de proposer une solution de raccordement, voire de renforcement du réseau qui permette d'éviter

que l'impact d'un nouvel utilisateur du réseau vienne perturber l'utilisation des utilisateurs qui sont déjà connectés et même des futurs. Et c'est bien pour ça que l'objectif, c'est d'avoir cet équilibre-là. Et donc, l'arrivée d'un nouvel utilisateur, on trouvera les solutions en termes de raccordement et en termes d'évolution du réseau pour éviter que ça ait un impact sur les personnes qui habitent dans ces territoires.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci pour ces compléments. Effectivement, j'avais oublié de relever aussi de mon côté. Isabelle, je vous laisse peut-être conclure ce 8ème webinaire ?

Mme Isabelle BARTHE - CPDP

Merci beaucoup. Merci Shirine. Merci à toutes et tous. Encore une soirée de débat très riche. Et merci pour toutes les contributions très variées. Donc, on est vraiment contents. Moi, j'ai un petit mot en particulier pour le Groupe citoyen qui continue à suivre nos débats et on est vraiment très heureux de ça.

Je ne vais pas prétendre vous résumer ce qui a été dit. Ce que je retiens, c'est qu'il y a toujours un besoin de transparence plus important de la part du public, un besoin de comprendre les articulations entre les différentes étapes et les différentes instances de décisions. Donc ça, c'est quelque chose qu'on relève et sur lequel on reviendra peut-être. Et puis, pour répondre plus précisément à des questions qui ont été posées à la Commission, je voudrais juste relever deux points : D'abord sur la question d'un éventuel prolongement du débat. Sachez que les débats publics sont décidés par la Commission nationale du débat public et qu'ensuite, elle en confie la mise en œuvre à une équipe du débat - ce que nous sommes, Commission particulière du débat public, présidée par Francis Beaucire. Donc, si une décision devait être prise de prolonger le débat, ça ne pourrait être que du fait de la décision de la Commission nationale du débat public qui prendrait cette décision en séance plénière. Pour cela, il faudrait qu'il y ait un élément très important, une modification du projet qui est en débat, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui, puisque Madame Latour a bien exposé ce soir la façon dont, dans le SDDR, RTE a intégré des éléments d'incertitude, notamment sur la politique énergétique. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'était sur le lien entre des conclusions du débat public sur « la Mer en débat », notamment, et une analyse portée par la Commission de régulation de l'énergie. Le débat public, c'est - un moment d'abord : la CNDP, elle ne prend pas de décisions sur le fond. Elle met en valeur les débats qui ont eu lieu et les arguments qui ont été échangés dans le cadre d'un débat. Ensuite, le débat public, c'est un élément pour éclairer une décision publique. Il y a d'autres instances qui ont la charge aussi d'éclairer la décision publique. La Commission de régulation de l'énergie fait partie de ces instances. Et donc ensuite, c'est les décideurs publics qui arbitrent entre les différents éléments d'analyse qui sont portés par le débat public d'une part, et par d'autres instances d'autre part. Donc, c'est tout l'art de la démocratie d'arbitrer entre ces différents éléments d'analyse et d'éclairage.

Je ne voudrais pas terminer là-dessus, puisqu'on va peut-être dire comment notre débat à nous se poursuit. Je laisserai peut-être Shirine annoncer. On a encore deux webinaires. Le 8 janvier, on a un webinaire qu'on a appelé « Foire aux questions », dans lequel on va faire le tour des questions qui ont besoin d'être approfondies selon vos demandes ou des questions qui n'auraient pas été abordées dans nos webinaires, mais sur lesquelles vous, vous avez envie d'interroger RTE et de nous interroger nous aussi. Et puis, évidemment, il y aura le webinaire de clôture dans lequel on présentera la restitution des premiers travaux et enseignements, et notamment avec notre Groupe citoyen et avec des étudiants.

Et puis, sur le territoire, on continue à aller sur les territoires. Le 6 janvier, nous serons à Lyon pour débattre de la planification territoriale et des zones de priorisation pour le développement du réseau électrique. Et le 7 janvier, ce n'est pas une manifestation qui est organisée par notre commission, mais nous allons répondre à l'invitation du Conseil de développement de la Métropole grenobloise. J'ai vu qu'il y avait quelqu'un en ligne ce soir et donc nous irons présenter le débat dans une réunion organisée par le Conseil de développement de la Métropole grenobloise.

Voilà, donc vous savez tout. Et puis évidemment, continuez à participer aussi en ligne avec Elec'Quiz, avec Cart'Elec et avec toutes les questions-réponses et vos avis sur la plateforme participative. Et surtout, si vous êtes membre d'une organisation, d'un collectif, d'une collectivité territoriale, n'oubliez pas de partager un cahier d'acteurs avant la clôture du débat. Et donc maintenant, le temps commence à avancer... Profitez des fêtes de fin d'année pour faire vos derniers cahiers d'acteurs. Merci beaucoup en tout cas et à très bientôt.

Mme Shirine OMARI - Animatrice

Merci à toutes et à tous et bonnes fêtes et rendez-vous pour les prochaines modalités en janvier. Bonne soirée.